

**LA POPULATION
PROGRESSE,
LA SURFACE
AGRICOLE
SE RÉTRÉCIE**

Comment nourrir les Algériens ?

COMMENT NOURRIR UNE POPULATION DE PLUS EN PLUS NOMBREUSE AVEC PLUS EN PLUS RÉDUITE ?

C'est toute la problématique à laquelle les pouvoirs publics sont aujourd'hui confrontés. Dans ce contexte de flambée des prix et de crise alimentaire mondiale, les experts critiquent l'actuelle politique d'approvisionnement alimentaire basées sur le recours systématique aux marchés extérieurs. Ils préconisent, plutôt, d'intensifier la production céréalière et de jeter des passerelles entre la sphère agricole et la sphère industrielle. Fer de lance de l'industrie agro-alimentaire algérienne, la céréaliculture revêt aujourd'hui un caractère stratégique pour la nation et pour sa sécurité alimentaire. L'analyse du fonctionnement de la filière des blés, faite par les spécialistes, a permis de relever que cette dernière est soumise à une gouvernance archaïque fondée sur l'interférence de deux logiques peu conciliables : une logique politico-administrative, issue du fonctionnement de l'Etat qui s'articule autour de la nécessité d'assurer la sécurité des approvisionnements alimentaires de la nation pour des produits considérés comme stratégiques.

UNE SUPERFICIE AGRICOLE DE

publics sont aujourd'hui confrontés. Dans ce contexte de flambée des prix et de crise alimentaire mondiale, les experts critiquent l'actuelle politique d'approvisionnement alimentaire basées sur le recours systématique aux marchés extérieurs. Ils préconisent, plutôt, d'intensifier la production céréalière et de jeter des passerelles entre la sphère agricole et la sphère industrielle. Fer de lance de l'industrie agro-alimentaire algérienne, la céréaliculture revêt aujourd'hui un caractère stratégique pour la nation et pour sa sécurité alimentaire. L'analyse du fonctionnement de la filière des blés, faite par les spécialistes, a permis de relever que cette dernière est soumise à une gouvernance archaïque fondée sur l'interférence de deux logiques peu conciliables : une logique politico-administrative, issue du fonctionnement de l'Etat qui s'articule autour de la nécessité d'assurer la sécurité des approvisionnements alimentaires de la nation pour des produits considérés comme stratégiques.

Lire dossier en pages 2 à 4

POINT DE VUE

La procédure de domiciliation et les infractions de change

Pour éviter toute maladresse, l'intermédiaire agréé est en droit d'exiger plus de clarté dans les textes et de se poser les questions de savoir : qui fait quoi, comment et sur la base de quoi? Qu'est-ce que l'infraction des changes ? Les banques ont-elles l'ensemble des outils et orientations pour bien exercer leur délégation en qualité de contrôleur des changes ? Aussi, les faits reprochés, présentement, sont-ils assortis d'une intention de commettre ou de dissimuler un acte délictueux au moment de l'émission de l'engagement et de l'exécution du paiement et des transferts de fonds vers l'étranger ? En un mot, la fraude ou intention de frauder existait-elle au moment de l'apurement du dossier.

Lire pages 12 à 14

LE CHIFFRE



Les revenus pétroliers des membres du Conseil de Coopération du Golfe (CCG - Arabie saoudite, Bahrein, Emirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar), qui avaient atteint 364 milliards de dollars en 2007, atteindraient 636 milliards de dollars en 2008, en augmentation de 75%, d'après le rapport hebdomadaire du cabinet d'experts koweïtien Al-Shall. Sur ces six pays, quatre (Arabie, Emirats, Koweït et Qatar) sont membres de l'Opep. Al-Shall prévoit que les revenus pétroliers des six grimperont l'an prochain à 657 milliards de dollars, soit un total de près de 1300 milliards de dollars sur deux ans.

Lire page 15

NOURDINE KHATAL, AUDITEUR INTERNATIONAL

«LES SPHÈRES MANAGÉRIALES SOUFFRENT D'UN DÉFICIT CULTUREL»

**NOUREDINE KHATAL EST
DIPLOMÉ DE L'ÉCOLE SUPÉ-
RIEURE DE COMMERCE
D'ALGER ET DE L'UNIVER-
SITÉ DE LILLE I (FRANCE).**



En 1989, il rejoint le département Audit Interne de l'Entreprise nationale de Sidérurgie (SIDER), où il a occupé successivement les fonctions d'auditeur, de responsable de l'assistance pédagogique, de superviseur et de Directeur central de l'Audit Interne (de 2000 à ce jour). Sa contribution remarquable dans la création de la Direction de l'Audit Interne au sein du Groupe amène le ministère de l'Industrie à lui confier de 1989 à 1997, la gestion de la convention intergouvernementale algéro-française qui a permis la formation de 117 auditeurs internes et la création, en 1993, de l'Association des Auditeurs Consultants Internes Algériens (AACIA).

Lire pages 6-7

CHRONIQUE FINANCIÈRE

LES BONS PILOTES N'ONT PAS ENCORE LE FEU VERT

TOUS LES PAYS QUI ONT AMORCÉ LEUR DÉVELOPPEMENT À LA MÊME PÉRIODE QUE NOUS ARRIVENT À ENGRANGER BON AN MAL AN DES RENTRÉES EN DEVICES APPRÉCIABLES, qui les placent à l'abri d'un retournement du marché ou d'une crise, grâce aux capacités industrielles, agricoles, touristiques, technologiques ou autres qu'ils ont su valoriser et réussir à placer sur les marchés. Notre modèle n'est certainement pas un modèle exportateur puisqu'on n'a jamais réussi à facturer au reste du monde un milliard de dollars de produits hors hydrocarbures. Hormis l'épisode du remboursement de la dette russe qui s'est traduit par un programme d'exportation suivi par les pouvoirs publics, il n'y a pas eu d'autres initiatives qui ont prospéré sur les marchés extérieurs.

Lire page 2

■ **LE GÉNÉRIQUE AU MENU DES 4^{ES} PHARMADAYS.** BEAUCOUP RESTE À FAIRE POUR RÉDUIRE LA FACTURE DU MÉDICAMENT. La présence de gros opérateurs à Marrakech (Maroc), lors des 4^{es} Pharmadays organisés par le groupe Zedpharm, a permis de rouvrir le débat sur le médicament générique, en présence de plus de 450 invités entre pharmaciens, médecins, distributeurs et producteurs venus aussi bien d'Algérie, du Maroc, de Tunisie, de France que de Belgique.

Lire page 8

■ **SELON L'ONG DE BONO.** LES PROMESSES D'AIDE DU G8 NE SONT PAS TENUES. Les stars du rock Bono et Bob Geldof ont accusé, mercredi dernier, selon l'AFP, les pays riches du G8 de ne pas tenir leurs promesses d'aide à l'Afrique, appelant la France à profiter de la présidence de l'Union européenne pour changer la donne.

Lire page 10

■ **UNION EUROPÉENNE.** LA BULGARIE GÈLE 88,4 MILLIONS D'EUROS. Sofia a gelé quelque 88,4 millions d'euros de fonds reçus de l'Union européenne pour dix projets du programme phare concernant la rénovation des routes entre la Bulgarie et la Grèce, a annoncé le gouvernement mercredi dernier. Le gel a été décidé par le vice-ministre des Finances Dimitar Ivanovski à la suite d'un audit de la société KPMG concernant les fonds accordés à la Bulgarie par Bruxelles et provenant des programmes dits de «préadhésion» de 2001 à 2005, destinés à aider le pays à se mettre aux normes européennes.

Lire page 11

Filière céréalière

Un énorme potentiel en jachère

Comment nourrir une population de plus en plus nombreuse avec une superficie agricole de plus en plus réduite ? C'est toute la problématique à laquelle les pouvoirs publics sont aujourd'hui confrontés. Dans ce contexte de flambée des prix et de crise alimentaire mondiale, les experts critiquent l'actuelle politique d'approvisionnement alimentaire basée sur le recours systématique aux marchés extérieurs. Ils préconisent, plutôt, d'intensifier la production céréalière et de jeter des passerelles entre la sphère agricole et la sphère industrielle.

Par
Lyès Malki

Fer de lance de l'industrie agro-alimentaire algérienne, la céréaliculture revêt aujourd'hui un caractère stratégique pour la nation et pour sa sécurité alimentaire. L'analyse du fonctionnement de la filière des blés, faite par les spécialistes, a permis de relever que cette dernière est soumise à une gouvernance archaïque fondée sur l'interférence de deux logiques peu conciliables : une logique politico-administrative, issue du fonctionnement de l'Etat qui s'articule autour de la nécessité d'assurer la sécurité des approvisionnements alimentaires de la nation pour des produits considérés comme stratégiques. Et une logique de marché qui émerge parallèlement à la libéralisation économique et à l'apparition des opérateurs privés impliqués aussi bien dans les activités industrielles que commerciales (importateurs de blés et de



PHOTO : D. R.

produits finis). La filière souffre, ainsi, d'une multitude de problèmes empêchant de parvenir à des rendements appréciables à même d'assurer une autosuffisance, pourtant facilement réalisable aux yeux des experts, du moins pour le blé tendre dont dépend la fabrication du pain. Quant au blé dur, première céréale importée à raison de 34 millions de quintaux (moyenne annuelle de 1999 à 2004), le développement de cette sous-filière bute sur «des conditions physiques parfois défavorables, des techniques de production peu évoluées et des contextes socio-économiques peu favorables au dévelop-

pement de céréaliculture», estiment les experts. Ils affirment cependant qu'une amélioration sensible et rapide des rendements est possible. Les résultats des projets pilotes de développement de la céréaliculture ont tous montré l'importance de la marge de productivité à gagner en Algérie. Selon les mêmes experts, il est possible en zones pluviométriques favorables de plus de 400 mm/an de doubler la production actuelle du blé, pour peu que l'itinéraire technique soit maîtrisé, notamment en ce qui concerne le travail du sol, l'ensemencement et le contrôle des adventices (accessoires du matériel tech-

nique). Ils appellent par ailleurs à «l'ouverture du marché du foncier par la création d'une agence foncière agricole de régulation et de gestion», parallèlement à la spécialisation des régions «en fonction de leur aptitude pédoclimatique (climat des sols): zones à blé dur, zones à blé tendre, zones à orge, etc.

L'OAIC DOIT RETROUVER SA MISSION DE RÉGULATEUR

En matière d'organisation, les professionnels du secteur pensent qu'il est temps, aujourd'hui, que l'OAIC (Office algérien interprofessionnel des céréales) retrouve sa mission de régulateur et que le Conseil interprofessionnel de la filière céréales soit réactivé «pour devenir un cadre institutionnel permanent de concertation et de propositions». La nécessité de libéraliser graduellement les prix des céréales à la production est également mise en exergue «pour encourager le professionnalisme et les producteurs performants», pensent-ils encore. Mieux, ils appellent à revoir la subvention des prix à la consommation du pain «pour lutter contre le gaspillage et le détournement du produit vers d'autres utilisations».

Aussi, «réhabiliter les structures de formation des métiers agricoles devient aujourd'hui une urgence, au même titre que la mise en place d'un dispositif réglementaire pour le financement de la vulgarisation agricole dans le domaine des céréales», soutient la corporation des céréaliers. Ces derniers ne manquent pas de lancer un appel aux acteurs de la filière pour contribuer au financement de la recherche à travers des projets pilotes dans le domaine des céréales. **L. M.**

LA

CHRONIQUE
FINANCIÈRE

de Dib Saïd

Les bons pilotes n'ont pas encore le feu vert

Tous les pays qui ont amorcé leur développement à la même période que nous arrivent à engranger bon an mal an des rentrées en devises appréciables, qui les placent à l'abri d'un retournement du marché ou d'une crise, grâce aux capacités industrielles, agricoles, touristiques, technologiques ou autres qu'ils ont su valoriser et réussi à placer sur les marchés.

Notre modèle n'est certainement pas un modèle exportateur puisqu'on n'a jamais réussi à facturer au reste du monde un milliard de dollars de produits hors hydrocarbures. Hormis l'épisode du remboursement de la dette russe qui s'est traduit par un programme d'exportation suivi par les pouvoirs publics, il n'y a pas eu d'autres initiatives qui ont prospéré sur les marchés extérieurs. Cela signifie tout simplement que tous les investissements réalisés à ce jour aussi bien par des nationaux que par des étrangers sont finalement dédiés au marché local, alors que tout le monde chante qu'une partie est réservée pour l'exportation.

Mais on n'a pas vu grand-chose. Et pourtant l'intérêt manifesté par les opérateurs et les efforts entrepris par l'Etat pour «booster» les exportations sont sans égal si on les inscrit dans le temps, c'est-à-dire depuis 1982. Le bilan n'est pas à la mesure des attentes. Que de discours, de forums, de séminaires, de participations aux foires, de missions et de démissions qui n'ont réussi au bout du compte qu'à rendre la chose encore plus compliquée et nous éloigner d'un objectif consensuel, celui de ne pas dépendre uniquement du pétrole même si on en a encore pour vingt-cinq ans, selon certains, et pour quarante ans, selon d'autres. Nos voisins avec peu de moyens ont fait mieux.

C'est peut-être un problème d'approche et de dispositif. Beaucoup de produits algériens sont contrefaits et commercialisés par d'autres en tant que tels. C'est une preuve suffisante que notre industrie sait faire. Le modèle exportateur est donc un modèle en projet qui a démarré en même temps que le projet de réalisation du métro d'Alger au début des années quatre-vingts avec des hauts et des bas et qui va finalement voir le jour

en 2009, après un quart de siècle de travaux, souhaitons la même chose pour l'exportation, quoique les conditions ne sont pas comparables.

On a perdu beaucoup d'occasions et beaucoup de temps. En attendant, il reste à préparer ce rendez-vous avec l'extérieur à partir de l'intérieur, c'est-à-dire de ce qu'on maîtrise mieux et aisément. Et c'est peut-être là que la nouvelle stratégie industrielle doit forcément nous conduire, sinon ce sera toujours la case départ, un éternel recommencement jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de ressources pour soutenir la casse. Les bonnes réformes sont initiées chez nous lorsqu'il n'y a plus d'argent et c'est ce qui crée des réticences et des tensions sur le front social, la plupart du temps. Mais personne ne peut contester que dans la dernière période, le pays s'est engagé dans des grands travaux d'infrastructures dont certains ont des dimensions colossales pour ne pas dire pharaoniques, à l'exemple de l'autoroute Est-Ouest dont le coût avoisine les 13 milliards de dollars, soit l'équivalent de nos revenus pétroliers à la fin des années soixante-dix. Ainsi, face à une absence marquée et remar-

quée sur les marchés de proximité de plus en plus concurrentiels, au renchérissement des prix de l'énergie et des matières premières, le déploiement de ces grands projets aura au moins le mérite d'atténuer les effets encore peu mesurables de la dépression économique-financière qui s'annonce et qui ne manquera pas de se répercuter sur nous, ne serait-ce que par l'effet prix. Les revenus distribués par l'Etat grâce aux investissements qu'il réalise amortissent le choc et contribuent dans une large mesure à absorber le chômage, les IDE ne sont pas encore passés par là. Les retombées bénéfiques de ces réalisations doivent évidemment en toute logique s'intégrer dans cette nouvelle stratégie industrielle et agricole qui doit immanquablement réduire la dépendance. Les infrastructures de base ainsi que les infrastructures financières ne font plus défaut pour accompagner l'action des opérateurs. Tout est en place pour le décollage. Cela devient l'affaire des pilotes, mais des bons pilotes. Et naturellement, comme toujours, les regards se tourneront vers l'Etat qui a la main sur les leviers directs et indirects. **D. S.**

Abdelmadjid Hamadache. *Ingénieur agronome, spécialiste dans le domaine céréalière*

«Les importations de blé dur peuvent être réduites de 40%»

Abdelmadjid Hamadache ne fait pas dans la dentelle en évoquant les difficultés auxquelles fait face la céréaliculture en Algérie, plus particulièrement la sous-filière blé. Ingénieur agronome de l'INA d'El Harrach depuis 1978, M. Hamadache a travaillé pendant 22 ans à l'Institut technique des grandes cultures qui a pris à sa charge l'application de la politique céréalière du pays. Aujourd'hui, il est consultant pour le compte d'une société suisse impliqué dans l'agro-industrie en Algérie. Il revient dans cet entretien sur les maux qui rongent le secteur et propose quelques solutions qui sont, à ses yeux, faciles à concrétiser pour peu qu'il y ait une réelle volonté politique.

Entretien réalisé par
Lyès Malki

La récolte de blé cette année sera mauvaise et les autorités en charge du secteur mettent en cause la pluviométrie. Qu'en dites-vous ?

On avance souvent le problème du climat et, plus récemment, celui du foncier. Ce ne sont que des prétextes pour cacher notre faiblesse et notre incapacité à produire l'alimentation nécessaire. En matière de productivité, il y a des variétés de blé qui datent des années 1940 et qui produisent de 25 jusqu'à 30 quintaux à l'hectare.

Nous n'en produisons qu'une moyenne de 10 quintaux. La différence s'explique par le manque de savoir-faire et l'itinéraire technique obsolète. Nous pouvons importer de France, par exemple, des variétés qui font du 100 quintaux à l'hectare, mais si nous ne fertilisons pas, ne désherbons pas et ne travaillons pas correctement, nous allons produire du 15 quintaux. Il faut dire aussi que le problème phytosanitaire majeur de la céréaliculture en Algérie est représenté par les mauvaises herbes. Si nous prenons les chiffres de ce qui a été vendu comme herbicides cette année, nous constaterons que c'est l'équivalent de 200 000 hectares sur 3 millions d'hectares emblavés. Cela représente à peine 10% du total de la superficie. Pour ce qui est de la fertilisation, avec le problème d'engrais apparu récemment, pratiquement aucun agriculteur n'a pu fertiliser ses terres.

Peut-on parvenir à une autosuffisance en matière de céréales ?

Les politiciens disent qu'on ne peut pas s'autosuffire en matière de céréales. Moi je dis que si on veut et on met les moyens, on peut s'autosuffire en blé tendre et en orge au bout de quatre à cinq années. Quant au blé dur, il s'agit d'une espèce un peu plus exigeante sur le plan sol, climat et pluviométrie qui font qu'on ne pourra pas sortir définitivement de la dépendance de l'extérieur. Et là, je dois signaler une contrevérité. Beaucoup de personnes pensent que l'Algérie consomme beaucoup de blé dur à cause des populations qui vivent dans la campagne. Si l'on se fie aux dernières statistiques, on s'aperçoit que près de 60% des Algériens vivent dans les villes et consomment du pain fait de blé tendre. Aujourd'hui, un hectare de blé présentant le même sol, le même climat et la même variété végétale peut produire des quantités différentes en



PHOTO : M. SALIM

fonction de la technicité utilisée. Actuellement le savoir-faire manque et la formation fait défaut.

A l'Indépendance, l'Algérie a hérité d'un système éducatif excellent en matière d'agriculture grâce aux Collèges d'enseignement agricole (CEA), les écoles régionales d'agriculture et l'école des ingénieurs (l'INA). Aujourd'hui, il ne reste que l'INA. Nous avons tout perdu en matière de formation de personnel qualifié et il est impossible d'augmenter la production et encourager la productivité en raison du manque de formation. Le recensement général de l'agriculture indique que 2% seulement de l'ensemble des exploitants agricoles, qui sont de l'ordre de 1 027 000 agriculteurs, ont un niveau universitaire. Peut-on parler donc d'une agriculture moderne et développée ?

Que représente le blé dans l'alimentation des Algériens ?

Le blé est un aliment de base. Le blé c'est le pain de tous les Algériens qu'ils soient citadins ou ruraux. L'Algérie est parmi les quatre premiers pays grands consommateurs de céréales. Et la consommation des céréales en Algérie, qui est de 185 kg par personne et par an est une consommation directe.

Un Américain consomme 800 kg/an par personne sous forme indirecte, c'est-à-dire 100 kg pour le pain et 700 kg transformés et destinés à l'alimentation animale. En France sur les 310 millions quintaux de céréales consommés, deux tiers sont destinés à l'alimentation de la

volaille et du porc. En Algérie, par contre, la quasi-totalité de nos céréales va à la consommation directe. D'où l'importance que revêt cette filière.

Existe-t-il en Algérie des variétés de semences de blé dur qui peuvent être utilisées dans l'objectif d'augmenter le rendement et, partant, de réduire les importations ?

On peut réduire facilement nos importations de blé dur de 20 jusqu'à 40%. Il y a des variétés au niveau des stations de recherche, comme Oued Smar, qui peuvent produire du 40 à 60 quintaux sans irrigation. Il faut à ce propos encourager la création d'entreprises de semences privées pour bannir définitivement le monopole dans cette filière.

Il y a un programme national de développement de l'agriculture qui est mis en application depuis quelques années. Quel a été son apport jusqu'ici ?

Personnellement, j'ai dit au ministre de l'Agriculture et du Développement rural ceci : « Monsieur le ministre, vous êtes en train de mener une guerre. Une guerre a besoin d'une armée. Si votre armée est mal nourrie et mal logée, vous n'allez gagner aucune bataille ni aucune guerre. » L'ingénieur agronome qui travaille à la fonction publique est le plus misérable des cadres du secteur de l'économie nationale.

J'ai été directeur de recherche pendant une quinzaine d'années avec un salaire de 18 000 dinars. C'est aberrant. Si vous

visitez les subdivisions agricoles, vous allez voir qu'elles ne disposent ni de téléphone ni de fax et beaucoup de moyens leur manquent. Comment veut-on aller vers un développement du secteur sans motiver les personnes concernées. L'Etat est en train d'injecter des milliards de dinars dans ce secteur, alors que le technicien qui est chargé du suivi, de l'évaluation et autres n'en bénéficie pas. C'est comme ça qu'on le pousse soit à la corruption et au vol ou, tout au moins, à ne pas assurer convenablement ses tâches.

Doit-on impliquer les industriels dans la filière de céréaliculture ?

Je pense qu'on doit les impliquer surtout dans cette filière. La première agro-industrie du pays depuis l'Indépendance est représentée par cette filière. Aujourd'hui, elle garde toujours la même importance en termes de capacité de transformation et de main-d'œuvre. Seulement, le problème qui se pose actuellement réside dans le déséquilibre qui existe entre les capacités de transformation qui sont de 110 millions de quintaux et les besoins réels qui sont de 60 millions.

A partir de 1990, quand le marché a été libéralisé, tout le monde s'est mis à créer des semouleries et des minoteries. J'en connais personnellement neuf dans la Mitidja et quinze à Mila. C'est vraiment insensé. Il faudrait peut-être songer à orienter cette surcapacité vers la sous-traitance avec les étrangers au lieu de fermer les minoteries qui ne travaillent pas.

L. M.

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN QUESTION

CHIFFRES CLÉS

- Le blé fournit 60% de l'apport calorique et 75 à 80% de l'apport protéique de la ration alimentaire des Algériens.
- Le blé dur est la première céréale importée, soit 34 millions de quintaux (moyenne annuelle 1999-2004) suivi par le blé tendre avec 16 millions de quintaux.
- La couverture des besoins de consommation en blé dur est assurée à hauteur de 20 à 30% par la production nationale.
- Près de 60 millions de quintaux de grains (blé dur et tendre) sont transformés annuellement par les minoteries (publiques et privées).
- 750 000 exploitations céréalières sont réparties sur 80% de la superficie agricole utile.
- 2 millions d'hectares emblavés/an sont réservés au blé
- La production céréalière moyenne est de 22,5 millions de quintaux.
- La consommation est de l'ordre de 185 kg/habitant/an (grain)



ABDELATIF BENACHENHOU
ÉCONOMISTE ET ANCIEN MINISTRE DES FINANCES

«Il faut interpeller les étrangers»

J'ai traité la question de la sécurité alimentaire dans mon dernier ouvrage intitulé «Pour une meilleure croissance» et dans lequel j'insiste sur l'impérative nécessité de développer l'offre agricole locale. J'analyse concrètement des produits comme les céréales, le lait, la pomme de terre mais aussi le poisson. S'agissant de la céréaliculture dans laquelle l'Algérie a un potentiel absolument extraordinaire, j'interroge notamment la validité de la mesure prise par le gouvernement qui consiste à augmenter les prix d'achat des céréales aux producteurs. Je dis à ce propos que c'est une condition nécessaire mais pas suffisante. Certes, cette mesure va améliorer

le sort des agriculteurs, mais cela ne veut pas dire, pour autant, que la production va suivre. Il faut sérieusement regarder les freins objectifs au développement de la céréaliculture que tous les experts agricoles connaissent : tailles insuffisantes des exploitations, vieillissement de la population, pratiques culturales obsolètes...etc.

Nous devons interpeller les étrangers non pas pour leur acheter des céréales mais pour nous aider à mobiliser notre potentiel. C'est un point qui devrait être inscrit par l'Algérie dans cette histoire de l'Union pour la Méditerranée. Pour ce qui est de la filière lait, je pense que c'est une question, en définitive, qui est liée à

l'eau (fourrage, aliments de bétail... etc.). Nous avons donc à régler un problème d'arbitrage sur l'eau. Le problème de la pomme de terre, quant à lui, réside dans les profits qui ne vont pas à la filière. Ceux qui maîtrisent la commercialisation investissent l'argent ailleurs. Aussi, la filière souffre d'un marché dominé par des spéculateurs et des rentiers, malgré l'augmentation de la production, des rendements et des superficies. Je termine, enfin, avec le poisson qui présente un problème extrêmement important. Non seulement les techniques utilisées par les marins pêcheurs sont obsolètes, l'aide financière de l'Etat est aussi insuffisante et inefficace.

ABDESSELAM CHELGHOU

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

«Allier la production à la transformation»

Assurer la sécurité alimentaire de n'importe quel pays, c'est être en mesure de mettre à la disposition des populations des quantités suffisantes, en qualité acceptable, d'aliments ou de nourriture. Mais je tiens à préciser qu'il ne faut pas faire l'amalgame entre la sécurité alimentaire et l'autosuffisance. Je ne connais pas un pays au monde qui peut assurer une autosuffisance de tous les produits agricoles et alimentaires. Pour ce qui est de notre pays, il s'agit de développer une approche intelligente dans le domaine agricole et dans le domaine de l'agro-industrie. Une véritable alliance doit se faire entre la sphère

de la production et la sphère de la transformation pour pouvoir assurer une sécurité alimentaire durable pour notre population. Si les excédents de production agricole ne sont pas valorisés en les orientant vers la transformation, ils vont disparaître. C'est pour cela que faire une passerelle entre les deux sphères devient un impératif pour assurer la sécurité alimentaire. Je peux citer l'exemple de la pomme de terre, puisque nous avons buté sur un problème en 2006 mais dont les prémices ont commencé à couvrir deux années plus tôt où nous avons eu d'énormes excédents de production, malheureusement non exploités. S'il y avait à ce

moment un appareil d'agro-industrie qui pouvait absorber tous ces excédents de pomme de terre, on aurait sauvé les revenus des agriculteurs et transformé les excédents en purée ou en surgelé pour que les gens aient la possibilité de se retourner vers ces produits transformés en temps de crise. Un travail de concertation a été entamé la semaine passée entre producteurs et transformateurs et des mécanismes seront mis en place pour que les deux sphères puissent travailler ensemble. Il faut impérativement mettre des ponts entre l'amont et l'aval agricole pour garantir une sécurité alimentaire durable dans notre pays.



MOHAMED CHÉRIF OULD HOCINE

AGRICULTEUR ET PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE NATIONALE DE L'AGRICULTURE

«C'est une question de volonté politique»

Je tiens d'abord à répondre à ceux qui parlent de contre-performances de l'agriculture algérienne. C'est un concept erroné et je ne peux accepter une telle sentence. Aujourd'hui, nous sommes à des niveaux de production que personne ne peut contester. Plus de 20 millions de quintaux de pomme de terre produits en 2007, plus de 53 millions de quintaux de fruits et légumes, plus de 2,5 milliards de litres de lait. Si on revenait à la période d'avant le lancement du PNDA, la situation était catastrophique, il y avait un désintéressement total envers l'agriculture. Aujourd'hui personne ne peut contester les résultats de ce plan. C'est vrai que les besoins et les exigences de la population algérienne sont énormes et particuliers mais il y a une

réponse à ces besoins. Il n'y a pas de contre-performances mais je dirais plutôt que l'agriculture algérienne doit prendre une autre dynamique de développement. Pour ce faire, il faut d'autres moyens, des ressources et accorder la priorité à ce secteur. Aujourd'hui, tout le secteur est dépendant de la pluviométrie, mis à part la culture maraîchère qui a atteint l'autosuffisance parce qu'elle est irriguée. Un périmètre agricole de 40 000 hectares à Relizane souffre actuellement d'eau. Il est difficile de parler de sécurité alimentaire et de satisfaction totale en besoins alimentaires du pays sans périmètres irrigués, sans une agriculture intensive confiée à des professionnels, quand bien même les performances de l'agriculture sont là. Il faut aussi repenser la politique du finan-

cement du secteur. Veut-on donner une force à cette sécurité alimentaire au vu de ce qui se passe sur le marché international ou rester tributaire d'une situation externe au pays ? C'est une question de volonté politique. La nation tout entière doit comprendre que ce qui a été fait pour l'agriculture a été fait sur efforts personnels de l'agriculteur. Le financement n'a pas été suivi de la part des banques. Il y a eu le soutien de l'Etat, mais que représente-t-il par rapport à l'effort d'investissement global ? On donne à des personnes la possibilité d'aller acheter tout ce que vous voulez comme produits de l'extérieur, mais dès qu'il s'agit de donner de l'argent à l'agriculteur pour faire des investissements, créer de la richesse et relancer l'emploi dans ce secteur.. c'est la croix et la

En conséquence aux tensions qui règnent sur le marché

La filière avicole en mauvaise passe

Dans le sillage des flambées cycliques qui n'épargnent aucun produit de base, le marché des aliments de volaille est soumis ces derniers mois à une tension particulière. Les aviculteurs ont d'ores et déjà tiré la sonnette d'alarme quant au risque d'asphyxie qui plane sur leur filière.

Tizi Ouzou
De notre bureau

Cette hausse inhabituelle des prix est à inscrire, bien évidemment, au registre de la flambée qui persiste sur le marché international des matières premières intervenant dans la fabrication des aliments, comme cela a été relevé, d'ailleurs, dans l'un des rapports ayant sanctionné les travaux de la rencontre sur «les synergies fertiles» organisée la semaine dernière à Alger par la chambre nationale de l'agriculture et le forum des chefs d'entreprises.

«Forte dépendance des marchés extérieurs due au fait que la grande majorité des intrants est importée», est-il mentionné au chapitre des principales caractéristiques de la branche avicole. En conséquence, la hausse des prix des matières premières destinées à la fabrication d'aliments s'est répercutée durement sur les prix des différents produits avicoles. Les œufs, à titre d'illustration, ont été vendus sur le marché du détail au prix imaginaire de 10 dinars l'unité (un plateau à 300 dinars) dans une wilaya comme Tizi Ouzou, connue pour être l'une des terres de prédilection pour les produits avicoles avec ses quelque 84 millions d'œufs qui ont été produits durant l'année 2007, selon les dernières statistiques rendues publiques par la direction des services agricoles (DSA) et publiées sur le site web de la wilaya. Les éleveurs, eux-mêmes, se sont dit sidérés par le niveau actuel des prix. C'est le cas d'un éleveur de la région de Tizi Rached qui ne cache pas son inquiétude et présage un avenir incertain à la filière. «Avec une poulette qui coûte 450 dinars, sa consommation journalière de 130 grammes d'aliment et autres frais divers, le prix de revient d'un œuf dépasse les 6 dinars», dira-t-il sur la base des calculs établis à partir des dépenses quotidiennes que lui induit la batterie de 8000 poulettes actuellement en sa possession. Les aliments destinés à la poule pondeuse ont franchi la barre des 3000 dinars/ le quintal, alors qu'il y a quelques



PHOTO : D. R.

Le marché local a connu une chute brusque de la consommation

mois seulement, ce prix ne dépassait pas les 1 700 dinars. «Les prix des produits vétérinaires et les emballages pour œufs (plateau en papier) eux aussi ont connu des augmentations inexplicables», dira-t-il.

CHUTE DE LA CONSOMMATION

L'état actuel des lieux n'a pas manqué, en revanche, de susciter une profonde déception chez cet aviculteur qui regrette «que même un œuf est devenu un produit de luxe en se vendant à 9 ou 10 dinars alors qu'en réalité il devait être un aliment de base et son prix ne doit pas dépasser les 5 DA pour être à la portée de toutes les bourses». Comme première conséquence, le marché local a connu une chute brusque de la consommation. Mais, malgré le fait que le rythme des ventes enregistre un ralentissement apparent, les prix se maintiennent toujours à leur plus haut niveau. C'est le même cas pour les viandes blanches. La situation dans laquelle se débat la branche d'élevage du poulet de chair a été bien décrite par Mme Lazri, qui est à la tête d'une entreprise familiale de production de volaille, faisant dans

l'élevage, l'abattage, l'approvisionnement, la distribution et la fabrication d'aliments, sise dans la région Oued Aïssi. Pour cette femme chef d'entreprise, l'instabilité des prix intervient comme premier handicap qui perturbe le circuit des viandes blanches. «En l'espace de quelques jours, le prix d'achat en gros auprès des éleveurs fait un bond de 125 à 180 DA/kg.

Ceci empêche de faire des prévisions même sur le très court terme et reflète aisément l'incertitude caractérisée qui règne sur le marché», explique-t-elle. Et d'ajouter : «Tant que la hausse des prix des matières premières destinées à la fabrication d'aliments, comme le maïs et le soja, ne s'estompe pas sur le marché international, le marché local demeurera soumis aux fluctuations et à l'instabilité.» D'une manière générale, il y a lieu de constater qu'à l'ombre de cette donne, le marché des produits avicoles est loin d'obéir à la traditionnelle règle de l'offre et la demande, prévoyant la chute des prix dès que la demande entame son déclin. Bien au contraire, la conjoncture actuelle, avec la tension sur le marché mondial, fait planer le spectre d'essoufflement sur toute la filière avicole. En effet, avec la hausse généralisée des coûts de production, plusieurs éleveurs se sont vus dans la contrainte de mettre la clé sous le paillasse.

Dans la wilaya de Tizi Ouzou seulement, il a été donné de constater que la quasi-majorité des petits élevages, (qui font moins de 2 000 poussins) ont abandonné l'activité et il n'y reste pratiquement que les élevages de grande taille qui continuent à persévérer en dépit de tous ces facteurs contraignants. En tout cas, les effets induits par l'état actuel du marché interviennent comme un coup de grâce asséné à la filière avicole, frappée depuis toujours du sceau de la vulnérabilité. A cet effet, une étude réalisée par des chercheurs au CREAD sous le thème de «L'aviculture algérienne en milieu rural, quel devenir après la libéralisation des échanges ? Cas des régions d'Aflou et de Freha», il a été souligné : «Les performances réalisées dans notre région d'étude sont médiocres. L'âge avancé à l'abattage (62 et 55,5 jours) entraîne des pertes économiques considérables, ajouter à cela le taux de mortalité élevé, notamment pour la région de Freha.» La même étude souligne également que «l'aliment, le matériel biologique et les produits vétérinaires représentent plus de 80% du coût de production du poulet de chair. Ces trois facteurs de production échappent au contrôle des opérateurs locaux, puisqu'ils sont importés, ce qui accentue la fragilité de la filière».

Mohamed Naïli

Quand l'informel aggrave les choses

Les circuits de distribution, constituant l'ultime maillon de la chaîne de production de la viande blanche sont appelés à être réorganisés. Mme Lazri, en sa qualité de gérante de l'une des grandes entreprises de production et de transformation de viandes de volaille, dans la région de Tizi Ouzou, a évoqué cette question en pointant le doigt sur les blocages dus au fait que l'écrasante majorité des élevages évoluent dans le circuit informel. «La plupart des éleveurs avicoles de la région ne sont pas agréés. En conséquence, ces derniers, qui

sont nos fournisseurs, ne peuvent pas établir des factures sur les marchandises qu'ils nous livrent.

Cette situation ne manque pas de nous mettre devant des difficultés importantes sur le plan de gestion comptable». Ce point, en tout cas, a été mentionné parmi les recommandations qui ont sanctionné la rencontre de la semaine dernière sur «les synergies fertiles» entre l'agriculture et l'agro-industrie. A cet égard, il a été fait état de «la concurrence déloyale du secteur informel (induisant, ndlr)

l'évasion fiscale, le défaut de facturation, le non-respect des normes de production et de fabrication d'intrants». «Le renforcement des dispositifs réglementaires régissant l'activité, surtout en aval de la filière (abattage et transformation)», a été aussi requis. En outre, d'autres risques sanitaires ou ceux liés au non-respect des normes d'hygiène ne sont pas, non plus, à exclure avec la prolifération des élevages non agréés qui, de surcroît, échappent à tout contrôle de la part des services habilités. M. N.

Moins de 3% de viande blanche produits à Tizi Ouzou

Si l'on tient compte des différentes statistiques disponibles, Tizi Ouzou produit moins de 3% du volume global de la production nationale en viande blanche. En effet, les chiffres avancés par la direction des services agricoles de la wilaya (DSA) font état de 67 400 quintaux de viandes de volailles seulement produits en 2007. Cependant, les chiffres fournis par le ministère de l'Agriculture et de

développement rural ont évalué la production globale de l'Algérie en viande blanche à 261 000 tonnes durant l'année précédente. En outre, pour la même année, les effectifs pour cette wilaya ont atteint les 4,16 millions d'unités pour le poulet de chair et 530 000 unités pour la poule pondeuse. Quelque 84 millions d'œufs ont été aussi produits dans la région de Tizi Ouzou pendant l'année 2007. M. N.

Nouridine Khatal

«Les sphères managériales

Nouridine Khatal est diplômé de l'École supérieure de commerce d'Alger et de l'Université de Lille I (France). En 1989, il rejoint le département Audit Interne de l'Entreprise nationale de Sidérurgie (SIDER), où il a occupé successivement les fonctions d'auditeur, de responsable de l'assistance pédagogique, de superviseur et de Directeur central de l'Audit Interne (de 2000 à ce jour). Sa contribution remarquée dans la création de la Direction de l'Audit Interne au sein du Groupe amène le ministère de l'Industrie à lui confier de 1989 à 1997 la gestion de la convention intergouvernementale algéro-française qui a permis la formation de 117 auditeurs internes et la création, en 1993, de l'Association des Auditeurs Consultants Internes Algériens (AACIA). N. Khatal a animé des séminaires, conférences et colloques, aussi bien en Algérie qu'à l'étranger. En 2006, l'UFAI lui décerne le prix de reconnaissance professionnelle de l'audit interne pour le continent Afrique. Détenteur du Diplôme Professionnel de l'Audit Interne (DPAI) et d'une accréditation délivrée par l'IFACI en qualité de formateur au DPAI, N. Khatal fait partie aujourd'hui des spécialistes de l'audit interne les plus sollicités par les entreprises algériennes pour la formation de leur personnel. Il est, depuis avril 2006, Président d'honneur de l'AACIA (IIA-Algérie).

Propos recueillis par
S. Boudjemaâ



PHOTO: D. R.

A quoi correspond exactement le concept d'audit interne ?

L'économie mondiale vit des bouleversements spectaculaires et les entreprises, quels que soient leur taille, leur statut juridique, leur localisation, etc., ont, dans ce nouveau contexte, perdu leurs traditionnels repères se retrouvant de ce fait, démunis face aux nouveaux risques auxquels elles sont confrontées. Dans certaines entreprises parmi les plus réactives, les dirigeants, conscients de la menace ont entrepris de repenser leur manière de gouverner. Les réflexions menées ici et là ont abouti à la conclusion qu'une plus grande efficacité dans le gouvernement d'entreprise (Corporate Governance) passe nécessairement par la mise en place d'un « cadre de contrôle » approprié, axé essentiellement sur les risques. C'est ainsi que le concept de contrôle interne a refait surface en tant que concept managérial, pour être redéfini en fonction des nouveaux enjeux ainsi identifiés, entraînant dans son sillage l'audit interne jusque-là reconnu essentiellement pour son rôle d'évaluateur indépendant et objectif des dispositifs de contrôle interne de l'entreprise visant à s'assurer que les objectifs de l'entreprise sont atteints. Le concept de contrôle interne, souvent objet de contresens, sans doute en raison de l'ambiguïté du terme « contrôle » malgré les cadres de référence mis en place par le « Committee of Sponsoring Organisation of the Treadway Commission (COSO) » aux Etats-Unis, le Groupe de Place de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France, etc. est défini comme étant, au sein d'une organisation, l'ensemble des dispositifs mis en place par le management pour maîtriser ses activités. Le terme « contrôle » doit être appréhendé dans son acception anglo-saxonne, c'est-à-dire « maîtrise ». Au-delà de ses composantes formelles (procédures, instructions, organisation, etc.), le contrôle interne est donc davantage un état d'esprit dont la finalité est la maîtrise des risques. Pour illustrer mon propos, j'utiliserai la métaphore bien connue : « le contrôle interne fait partie de l'ADN de

l'entreprise ». C'est donc dans ce contexte particulier, marqué par une plus grande sensibilité de la sphère managériale aux notions de management des risques et de gouvernement d'entreprises que l'audit interne s'est doté d'une nouvelle définition approuvée par le conseil d'administration de l'IIA (Institute of Internal Auditors) en juin 1999 pour une entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2002. Cette nouvelle définition constitue, incontestablement, une étape majeure dans la vie de la profession. Elle le définit : « L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. »

L'Audit Interne est donc une entité indépendante de celle de contrôle et de suivi ?

Plutôt qu'une « entité », l'audit interne est une « fonction » qui doit être exercée à l'intérieur de l'organisation. Elle est régie par des normes internationales. Parmi celles-ci, celle relative au positionnement de la fonction revêt une importance primordiale : Norme 1100 : « La fonction audit interne doit être indépendante et les auditeurs internes doivent effectuer leur travail avec objectivité ». Norme 1110 : « Le chef de l'audit interne doit relever d'un niveau hiérarchique permettant aux auditeurs internes d'exercer leurs responsabilités ». Il est important de souligner que les normes professionnelles sont prudentes en matière de rattachement puisqu'elles ne précisent pas, à juste titre d'ailleurs, l'organe auquel la fonction audit interne doit être rattachée. En revanche, les modalités pratiques d'application de ces normes (MPA) sont plus explicites et recommandent un rattachement de la fonction au comité d'audit.

Cette position ne fait pas l'unanimité, l'IFACI, par exemple, considère que seul un rattachement hiérarchique à la Direction Générale doublé d'un rattachement fonctionnel au comité d'audit peut donner à l'audit interne efficacité et indépendance tout en facilitant un champ d'investigations le plus large qui soit. Pour conclure, en plus de la dimension « contrôle », l'audit interne apporte des conseils à travers des recommandations qu'il émet avant d'en assurer le suivi de la mise en oeuvre.

Les managers sont-ils dans l'obligation d'appliquer les recommandations et les conclusions des auditeurs ?

Le terme « obligation » me gêne. Je pense que pour être porteuse de valeur ajoutée, la relation auditeur/audité doit s'inscrire dans un esprit d'échange, de consensus et ne doit pas relever d'un quelconque rapport de force. Il s'agit là d'un principe fondamental qui doit être consacré dans la charte de l'audit interne de l'entreprise. Toute mission d'audit se solde par la rédaction d'un rapport écrit. Ce document, à l'état de projet, est d'abord transmis à la hiérarchie des audités qui prend connaissance de son contenu avant son dépôt officiel. Cette procédure permet, à l'occasion d'une réunion de validation à laquelle participent auditeurs et audités, un accord sur le contenu des constats et des recommandations. Cette démarche satisfait à un des principes essentiels de l'audit interne qui veut que tout gestionnaire audité doit pouvoir exprimer son point de vue sur les conclusions de l'intervention. La Direction générale est systématiquement destinataire d'un exemplaire du rapport définitif. Mais le rapport d'audit interne valide n'est pas une fin en soi. Il a pour objet de mettre en lumière auprès des responsables, les dysfonctionnements relatifs au dispositif de contrôle interne appliqué à un processus donné et correspondant aux différentes catégories d'objectifs de l'entreprise. La transmission du rapport doit constituer le point de départ d'un processus d'amélioration du contrôle interne au sein de l'entité concernée par

Auditeur international et formateur

souffrent d'un déficit culturel»

la mission. Il faut également s'assurer que des décisions sont prises et des actions mises en oeuvre pour apporter remède à ce qui a pu être relevé lors des missions d'audit interne et s'assurer ainsi que la mission d'audit a réellement apporté une valeur ajoutée aux audités et à l'organisation tout entière. Il est d'ailleurs admis que parmi les indicateurs privilégiés de mesure de la valeur ajoutée apportée par l'audit interne, figure le taux d'acceptation par les audités des recommandations émises et le taux de mise en oeuvre des actions correctives. Enfin, l'on insistera jamais assez sur le fait que l'audit interne n'assume pas la responsabilité de la mise en oeuvre des recommandations qu'il émet (établissement des plans d'actions, choix des moyens, etc.). Cette responsabilité incombe aux audités. Néanmoins, et conformément aux normes pour la pratique professionnelle de l'audit interne, l'auditeur interne peut jouer un rôle de consultant dans ce domaine, si nécessaire.

Quelle est réellement la place de l'Audit Interne au sein des entreprises nationales ?
Lors de l'étude sur l'audit interne menée en 2005/2006 par l'AACIA et le cabinet Deloitte, il a été observé que l'application sur le terrain des orientations que je viens d'énumérer s'opère à un rythme encore trop lent et qu'il existe une grande disparité de niveaux entre les grandes entreprises et les autres. Les premières enregistrent, progressivement, des avancées significatives, alors que les secondes sont encore au stade du balbutiement en raison, essentiellement, d'un déficit « culturel » dont souffre leur sphère managériale et qui constitue le principal écueil pour l'appropriation des concepts de contrôle interne et d'audit interne. Cette situation s'est traduite par la persistance de plusieurs lacunes et insuffisances. Notamment un positionnement inadéquat et un sous-dimensionnement de la fonction audit interne, une confusion dans les concepts (audit interne, contrôle interne, contrôle de gestion, audit qualité interne, etc.), un niveau de maturité du contrôle interne peu avancé, un rôle inadéquat attribué à l'audit interne.

L'Algérie est un des rares pays à avoir imposé l'audit interne à travers un texte de loi faisant obligation aux Entreprises publiques économiques (EPE) de mettre en place des structures internes d'audit (Art. 40 de la loi 88/01 portant autonomie des EPE). Ce texte de loi a-t-il eu les effets escomptés en matière de mise en place de structures internes d'audit ?

Dans le sillage de l'article 40 de la loi 88-01, la sphère économique a vu éclore des structures d'audit interne dans divers secteurs d'activités (Industrie lourde et légère, le secteur bancaire, l'agroalimentaire, etc.). Une convention intergouvernementale algéro-française portant formation à l'audit interne a même été mise en place pour pallier le déficit en auditeurs internes dont souffrait la plupart des entreprises algériennes à cette époque. Le dispositif de formation en question a permis, dès 1993, la création de l'Association des Auditeurs Consultants Internes Algériens (AACIA), dont le principal objectif qui lui est assigné est le développement et la promotion de l'audit interne en Algérie. Mais malgré cette « dynamique » de départ qui laissait augurer une implantation normative et durable de cette fonction au sein des entreprises, on s'est assez rapidement aperçu que la réalité de la pratique de l'audit interne dans nos entreprises ne correspondait pas à celle observée dans les pays avancés.

En effet, l'obligation légale qui pesait sur les entreprises s'est soldée pour un certain nombre d'entre elles par la désignation d'une personne, souvent affublée du titre « Assistant chargé de l'audit », et qui, la plupart du temps, assumait diverses tâches pas toujours compatibles avec la fonction audit interne. Donc la loi n'a pas eu les effets escomptés, ce qui n'est pas très surprenant s'agissant d'une fonction managériale. En effet, je pense, pour ma part, que l'audit interne, pour s'imposer, doit bénéficier du soutien et de la confiance de la Direction générale qui doit être convaincue de son utilité et de sa pertinence. Vouloir l'imposer de l'extérieur, au travers d'un texte de loi de surcroît, ne me paraît pas une bonne solution, et l'expérience vécue à travers l'article 40 de la loi 88-01 est ce titre édifiante. L'ordonnance 95/25 du 25 septembre 1995 portant gestion des capitaux marchands de l'Etat a d'ailleurs levé cette obligation légale, laissant l'initiative à

l'entreprise dans ce domaine. **Quelle est réellement la place de l'Audit Interne au sein des entreprises nationales ?**
Lors de l'étude sur l'audit interne menée en 2005/2006 par l'AACIA et le cabinet Deloitte, il a été observé que l'application sur le terrain des orientations que je viens d'énumérer s'opère à un rythme encore trop lent et qu'il existe une grande disparité de niveaux entre les grandes entreprises et les autres. Les premières enregistrent, progressivement, des avancées significatives, alors que les secondes sont encore au stade du balbutiement en raison, essentiellement, d'un déficit « culturel » dont souffre leur sphère managériale et qui constitue le principal écueil pour l'appropriation des concepts de contrôle interne et d'audit interne. Cette situation s'est traduite par la persistance de plusieurs lacunes et insuffisances. Notamment un positionnement inadéquat et un sous-dimensionnement de la fonction audit interne, une confusion dans les concepts (audit interne, contrôle interne, contrôle de gestion, audit qualité interne, etc.), un niveau de maturité du contrôle interne peu avancé, un rôle inadéquat attribué à l'audit interne.

En plus du déficit « culturel » que je viens d'évoquer, les causes de cette situation sont multiples : insuffisance de textes pouvant influencer positivement l'audit interne et le contrôle interne telles les lois Sarbanes-Oxley Act (SOX) aux Etats-Unis et la loi de Sécurité Financière (LSF) en France, difficultés de recrutement et de formation d'un personnel adéquat, métier parfois exercé par des auditeurs internes peu soucieux du respect des normes de la profession. Ce listage, non exhaustif des insuffisances propres à l'audit interne montre le chemin qui reste à faire pour parvenir à réhabiliter la fonction. C'est justement ce que s'évertue à faire l'AACIA qui est aujourd'hui le principal vecteur du transfert du savoir et du savoir-faire des centres d'audit à travers le monde vers les entreprises algériennes. En effet, l'AACIA s'impose, progressivement, comme le dépositaire des actions de

formation dans le domaine de l'audit interne en Algérie (plus de 300 auditeurs internes formés à ce jour). Elle compte dans ses rangs des formateurs détenteurs d'une accréditation de l'Institut de l'Audit Interne (IFACI) pour dispenser les sept séminaires fondamentaux du Diplôme Professionnel de l'Audit Interne (DPAI) délivré par cet institut, de même qu'elle envisage, très prochainement, de domicilier un centre d'examen en Algérie dédié au « Certified Internal Auditor (CIA) ». A mon sens, l'audit interne ne pourra pénétrer les organisations encore « hésitantes » tant que le haut management n'aura pas intégré dans ses préoccupations la nécessité de mettre en place des dispositifs de contrôle interne performants et l'adoption des outils modernes de gestion tels l'audit interne et l'acquisition de nouvelles compétences s'imposeront alors à toutes les organisations soucieuses de créer de la valeur.

Vous êtes expert international et formateur, d'après votre expérience, quelle est la place de l'Algérie en ce qui concerne la mise en place des mécanismes d'audit interne au niveau régional et international ?

Votre question intègre une préoccupation de comparaison de notre réalité par rapport aux pratiques observées au niveau régional et international. Même s'il est difficile, en l'absence d'une véritable étude comparative d'apporter des éléments de réponse, je ne pense pas prendre de risque démesuré en affirmant que certaines entreprises algériennes sont aujourd'hui dotées de structures d'audit interne de classe internationale. Ces entreprises sont aujourd'hui en mesure de rayonner non seulement au plan national, mais bien au-delà. Je fais remarquer, à ce titre, que depuis la fin des années 1980, l'entreprise Sider s'est beaucoup investie dans la formation des auditeurs internes notamment à travers la convention intergouvernementale évoquée plus haut et a soutenu le développement de l'AACIA. C'est grâce à tous ces efforts que depuis quelques années déjà, certains membres de l'AA-

CIA formés dans ce cadre sont systématiquement conviés à prendre part aux manifestations internationales en qualité de conférenciers.

A travers eux, l'Algérie a été représentée dans plusieurs pays : Canada, France, Tunisie, Maroc et plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest. Au niveau régional (Maghreb et Afrique de l'Ouest), nos experts animent régulièrement des séminaires de formation spécialisés en audit interne.

D'autres entreprises, je pense notamment à Sonatrach, pourraient aujourd'hui jouer un rôle moteur dans le développement de la fonction audit interne non seulement en Algérie, mais au-delà de nos frontières.

Vous avez été lauréat du « Prix de Reconnaissance Professionnelle de l'Audit Interne » pour le continent Afrique. Un prix décerné pour la première fois à un Algérien, en quoi consiste-t-il ?

Lors de la Conférence Internationale de l'Audit Interne qui s'est tenue du 5 au 8 novembre 2006 à Bamako et regroupant les Instituts et Associations d'Audit Interne utilisant le français comme langue de travail, je me suis vu décerner le « Prix de Reconnaissance Professionnelle de l'Audit Interne » pour le continent Afrique.

Ce prix, décerné tous les deux ans, vient récompenser pour chacun des trois continents, l'Afrique, l'Amérique du Nord et l'Europe, les trois professionnels ayant le plus contribué à faire avancer l'audit interne dans leur pays et leur continent d'appartenance. Concrètement, ce prix récompense un ensemble d'actions qui ont jalonné un parcours long de 13 années (1993 à 2006) de carrière. Les critères sur lesquels s'est basé le jury pour départager les candidats portaient sur le dynamisme pour la promotion de l'audit interne, l'aide apportée aux organisations dans la mise en place de structures d'audit interne, la promotion des règles de déontologie et des normes professionnelles, les actions de formation développées au niveau local et continental, etc. **S. B.**



QU'EST-CE QUE L'AUDIT INTERNE DES ENTREPRISES

L'audit interne, selon la définition de l'IIA (The Institute of Internal Auditors), est une activité indépendante et objective qui accompagne une entreprise dans son processus de fonctionnement à une meilleure assurance et une maîtrise de ses diverses opérations. Elle lui prodigue ses conseils pour atteindre ses objectifs, notamment en évaluant objectivement ses opérations par une approche systématique et méthodique, analyse ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance d'entreprise, et fait des propositions pour renforcer leur efficacité et enfin créer de la valeur ajoutée. Pour être efficace, l'audit interne doit évoluer en symbiose et en une parfaite interaction avec l'entreprise.

Enfin l'audit interne est une fonction indépendante tout en étant partie intégrante de l'entreprise, mais elle reste une fonction très spécifique qui a les caractéristiques d'une profession qui répond à une norme admise à l'échelle planétaire, particulièrement par l'entremise d'une même définition, mêmes standards professionnels, même code de déontologie et enfin un examen mondialement reconnu, le C.I.A (Certified Internal Auditor) et pour les pays francophones, le D.P.A.I (Diplôme professionnel de l'audit interne). **S. B.**

Le générique au menu des 4^e Pharmadays **Beaucoup reste à faire pour réduire la facture du médicament**

La présence de gros opérateurs à Marrakech (Maroc), lors des 4^es Pharmadays organisés par le groupe Zedpharm, a permis de rouvrir le débat sur le médicament générique, en présence de plus de 450 invités, entre pharmaciens, médecins, distributeurs et producteurs venus aussi bien d'Algérie, du Maroc, de Tunisie, de France que de Belgique.

De notre envoyé spécial à Marrakech

Pour cette édition, le marketing à l'officine et le médicament générique ont été à l'honneur puisque la majorité des intervenants ont insisté sur ces concepts ignorés par la plupart des officines. Le docteur Belmahi, toxicologue au CHU de Constantine, devait ouvrir les hostilités en soulignant d'emblée que « le générique est d'actualité et pose problème dans beaucoup de pays au monde et non en Algérie seulement ». Et de poursuivre : « Je pense que la politique du générique, balbutiante chez nous, doit être revue. Pour le même princeps, on trouve jusqu'à 8 génériques dans les officines. Nous n'avons pas besoin de ce nombre car cela augmente la facture du médicament et complique la tâche du pharmacien qui doit convaincre le malade de prendre le générique, à moindre frais. Il faut réduire le nombre de génériques pour mieux gérer. Nos voisins le font avec moins de moyens, pourquoi pas nous. Je pense aussi qu'il faut installer des batteries de protection du producteur de génériques algérien, condition sine qua non pour réduire la facture d'importation du médicament ». Il faut savoir que l'Algérien ne consomme que 40% de génériques, un chiffre très bas qu'il faut améliorer. Les producteurs locaux, quant à eux, n'assurent que 18% de ce ratio, alors qu'au Maroc et en Tunisie les chiffres tournent autour de 70%. Mettant l'accent sur l'astronomique somme que doit déboursier l'Etat pour l'importation des médicaments, le docteur Belmahi mettra en exergue l'équation suivante : « Générique égal une qualité des soins et un coût de santé nettement moindre ». Le docteur Saheb quant à lui insistera sur l'importance du marketing à l'officine et dira en substance que « pour placer un produit, il faut être convaincu pour convaincre, et que l'officine est une entreprise qui doit réaliser des profits ».

MERCHANDISING

Le docteur Seror de Paris parlera du merchandising en officine et soulignera la nécessaire qualité des présentoirs, des brochures, la communication et l'écoute des patients. Le concept du VPNC (votre profit nous intéresse), intéressant à plus d'un titre, sera dévoilé par un



PHOTO : D. R.

L'Algérien ne consomme que 40% de médicaments génériques

informaticien belge et des cadres de Zedpharm. Un sujet qui trouvera beaucoup d'écoute chez les pharmaciens qui auront à leur disposition dans les prochains jours un logiciel qui leur permettra d'avoir « à portée des yeux toute la gestion de leurs pharmacies ».

Des représentants de laboratoires que nous avons approché vanteront leur produits en proposant « ce qui se fait de mieux dans le domaine du médicament générique », notamment Sylvie Mandoche des laboratoires Merck génériques, qui donnera un aperçu révélateur sur les médicaments du laboratoire américain, 1^{er} dans le monde pour le générique.

Elle ajoutera que « le générique est aussi maltraité en Europe où il n'est délivré que sur ordonnance, contrairement à certains princeps, avec un droit de substitution accordé aux pharmaciens seulement en 1999. Néanmoins,

le générique est préféré par une majorité de malades en France grâce à une bonne communication et un prix préférentiel ». Et d'affirmer que « la qualité du générique est la même pour tous les pays et qu'il ne saurait y avoir de sous-générique pour les pays du Sud ».

Du côté des pharmaciens algériens qui ont eu le droit de substitution en 1992, bien avant la France, on estime que « l'idée de proposer du générique à la place du princeps est un devoir pour réduire la note salée du médicament. Faudrait-il que l'Etat augmente substantiellement la marge bénéficiaire du générique, actuellement insignifiante. Il faudrait aussi que le contrôle du générique soit plus draconien, notamment sur la nature des excipients, qui bien souvent annulent le principe actif de la molécule si des précautions ne sont pas prises à l'avance ».

Hamid Bellagha

El Hadi Zertal. PDG du groupe Zedpharm

«Le générique est la solution...»

Le docteur El Hadi Zertal, chairman du groupe Zedpharm, nous livre ses impressions après la clôture des pharmadays.

Propos recueillis par Hamid Bellagha

Quel est le but recherché à travers les 4^es pharmadays ?

On a voulu sensibiliser les médecins et les pharmaciens sur le médicament générique. Malgré les efforts de communication de notre ministère, le générique reste encore très peu prescrit malgré le fait que tout le monde sait qu'il est l'équivalent du princeps. Je pense que l'Etat devrait encore encourager la production du générique et encourager sa vente et limiter les quotas pour l'importation des médicaments princeps à tout vent. Il faut aussi que les outils de communication entrent en jeu pour que le citoyen sache enfin les bienfaits de consommer du générique.

Vous pensez que les participants ont été convaincus ?

Vous savez, chacun défend son école. Je pense, et je ne suis pas le seul, qu'il faut multiplier ce genre de rencontre pour mettre tout le monde au diapason avec des efforts en

marketing et des encouragements, comme « le caducée d'or » que nous avons créé pour récompenser chaque année un jeune médecin. Il faut savoir aussi que le passage à l'économie de marché a créé une anarchie qui a fait que tout le monde s'est improvisé grossiste ou distributeur en médicaments. Néanmoins, avec le temps, il ne restera que les professionnels.

Il y a en face des producteurs, des importateurs à l'esprit mercantile qui risquent de saper tous vos efforts...

C'est vrai. C'est une concurrence déloyale notamment avec la pression des grands laboratoires, mais qui a tendance à disparaître.

Par contre la concurrence loyale qui se développe encouragera les uns et les autres à plus d'efforts à investir dans la production. L'adhésion prochaine de l'Algérie à l'OMC doit s'accompagner par des mesures de protection en créant des balises juridiques, insister sur les normes internationales, la clarification des répartiteurs, comme c'est le cas en Tunisie et au Maroc. En Tunisie, par exemple, il existe une centrale d'achat qui programme, importe et remet aux distributeurs privés les médicaments

pour les ventiler dans un cadre très organisé. Il reste que chez nous la démarcation se fait par le gigantisme des entreprises et non par l'outil juridique. Il faut aussi revoir les « dons » d'agrément car il est inconcevable après 20 ans d'expérience dans le domaine que des distributeurs ne remplissent toujours pas convenablement leurs cahiers des charges.

Et où se situe le groupe Zedpharm dans tout cela ?

Sur les 7600 pharmaciens algériens, 3400 sont clients chez nous. Notre collaboration ne s'arrête pas à ce niveau puisque nous sommes tout le temps à mener des batailles et des rencontres entre les différents protagonistes pour que ne soient reconnus que les professionnels.

Notre groupe qui est déjà très grand envisage dans un très proche futur de créer trois autres usines en plus d'un grand complexe d'antibiotiques. Nous avons produit plus de 50 médicaments et 25 sont déjà enregistrés. Nous serons toujours pour la réduction de l'enveloppe de l'importation des médicaments à travers des rencontres d'informations, comme les Pharmadays, que nous proposons et que nous proposerons toujours.

H. B.

Jan Wiering. Responsable au département de la formation au sein du groupe allemand Thyssenkrupp Marine systems

«Nous voulons investir dans les chantiers navals en Algérie»

Thyssenkrupp Marine Systems, fournisseur allemand de systèmes et leader européen dans le domaine des bâtiments et chantiers navals, est, depuis plus d'une année, en négociation avec l'Algérie pour investir dans ce domaine. Durant l'année écoulée, le groupe allemand a réalisé un chiffre d'affaires de 52 milliards d'euros. Pour l'Algérie, Jan Wiering, responsable au département de la formation, souligne que le volume de l'investissement souhaité est important.

Propos recueillis par
Ali Titouche

Vous êtes spécialisés dans le domaine des bâtiments et des chantiers navals, votre présence à la 41e édition de la Foire internationale d'Alger contient-elle des projets ou s'agit-il d'une simple participation ?

Thyssenkrupp Marine Systems (TKMS), fournisseur de systèmes, est issu d'une fusion de deux groupes allemands mondialement connus qui sont Thyssen et Krupp. Nous sommes leaders en Europe dans le domaine des bâtiments navals, des mégayachts et des navires commerciaux spécialisés. Nous sommes aussi placés à la troisième place sur l'échelle mondiale dans ce même domaine. C'est la première fois que nous participons à la Foire internationale d'Alger. Notre présence à cet événement ne relève pas d'une simple participation, mais nous sommes à la recherche de partenaires pour d'éventuels investissements et le transfert de technologie. Nous sommes déjà en négociation avec les partenaires algériens pour des marchés en Algérie qui ne peuvent être que d'une grande importance pour ce pays. Notre objectif principal est de réaliser un investissement qui englobe le volet production et réparation, la formation et le transfert du savoir-faire allemand dans le domaine des bâtiments et des chantiers navals. Si nos négociations avec les partenaires algériens arrivent à un bon résultat, notre groupe s'engagera pour un partenariat durable qui devra inclure tous les



PHOTO : H. LYLES

volets que je viens de citer, mais aussi le développement des infrastructures de base.

Est-ce que vos négociations avec les instances algériennes concernent uniquement le volet achat et réparation ou comptez-vous justement aller jusqu'à développer une production locale ?

Nous souhaitons bien investir en Algérie et dans les plus brefs délais possibles. C'est un objectif qui ne date pas d'aujourd'hui. En Algérie, nous ne comptons pas uniquement fabriquer ou vendre des navires, mais développer la production locale en Algérie qui implique une main-d'œuvre algérienne. Notre groupe construit tous types de bateaux, à l'instar de ceux spécialisés dans le transport des passagers, de pétrole, des bateaux de luxe et d'autres navires militaires. Pour les

négociations avec la partie algérienne, qui remontent déjà à environ une année et demie, elles concernent surtout la construction de chantiers navals en Algérie qui seront destinés à la fois à la production et à la réparation de navires. Nous sommes déjà présents dans plusieurs pays à travers le monde. En Afrique, nos premiers investissements, qui sont tout récents, ont été réalisés avec l'Afrique du Sud. Le groupe Thyssenkrupp Marine Systems emploie quelque 200 000 travailleurs dont 84 000 en Allemagne et le restant du personnel est employé dans nos différents chantiers installés à l'étranger.

Quel est le volume de l'investissement que vous comptez réaliser en Algérie ?

Notre groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 52 milliards d'euros en 2007. En

Algérie, certaines filiales de notre groupe sont d'ores et déjà actives dans certains domaines, à l'instar des ascenseurs et des équipements électriques. Concernant le montant que nous comptons investir en Algérie, cela relève du respect de la confidentialité. Mais je peux vous certifier que c'est un investissement d'un volume important, pourvu que les négociations avec la partie algérienne aboutissent dans de brefs délais. Thyssenkrupp Marine Systems est sérieusement intéressé par un partenariat durable avec l'Algérie. Cela devra aboutir indiscutablement à la création d'emploi, au développement des infrastructures de base, au transfert de technologie et de savoir-faire allemand dans le domaine des bâtiments et des chantiers navals, à la formation du personnel et à la qualification de la main-d'œuvre algérienne. Cet investissement est aussi d'une grande importance pour le futur engagement en Algérie des autres investisseurs allemands.

Investir dans le domaine des bâtiments et des chantiers navals en Algérie risque justement de poser le problème de la main-d'œuvre qualifiée, qu'est-ce que Thyssenkrupp Marine Systems peut proposer au partenaire algérien dans le domaine de la formation ?

Le département de la formation de notre groupe propose dans sa charte de partenariat avec l'Algérie des solutions de formation pour les navires de surface de Thyssenkrupp Marine Systems. Notre mission est de développer des solutions de formation sur mesure pour nos clients en veillant à respecter l'efficacité, la rentabilité et la durabilité. Je peux vous dire que le département de la formation de Thyssenkrupp Marine Systems a acquis une expérience dans tous les domaines d'entraînement naval et maritime. Nos projets de formations comprennent surtout des programmes d'entraînement pour les équipages de différents navires, le développement et la mise en place de programmes d'entraînement basés sur la simulation (SBT) ainsi que des programmes d'entraînement sur place pour les chantiers navals.

A. T.

Questions-réponses

La responsabilité du travailleur salarié (I)

Bien que déjà évoqué dans cette rubrique dans un autre contexte, l'article 136 du code civil mérite d'être reproduit parce qu'il constitue le fondement de la responsabilité du travailleur salarié et de celle de son employeur.

Par
Ali Hadj-Ali

Le commettant est responsable du dommage causé par le fait dommageable de son préposé lorsque cet acte a été accompli par celui-ci dans ou pendant l'exercice de ses fonctions ou à l'occasion de celles-ci.

On pourrait logiquement comprendre, à première lecture, que le travailleur salarié (celui dont la relation de travail qui le lie à un employeur relève du droit du travail) serait exempté de toute responsabilité dès lors que «ses actes dommageables ont été commis à l'occasion de l'exercice de sa position de travail salarié.» Ce serait là une version réductrice : la responsabilité des «préposés ne s'arrête pas

là. Il y a bien sûr, en premier lieu, la responsabilité contractuelle : chacune des parties au contrat de travail, employeur et travailleur, est tenue à des obligations, d'où la «responsabilité contractuelle» de l'un et de l'autre qui entraîne habituellement, la résolution pure et simple du contrat. Et, en cas de fautes dommageables légalement ou judiciairement établies, ceux-ci donnent lieu à réparation dont le montant est convenu d'un commun accord par les parties et, à défaut, fixé par le juge. Il faut préciser que la loi reconnaît à l'employeur, le droit de poursuivre le salarié devant la juridiction compétente si, à ses yeux, ce dernier a été l'auteur d'une faute lourde. C'est ce qui résulte de l'article 137 du code civil ainsi libellé : «Le commettant a un recours contre le préposé dans le cas où celui-ci a commis une faute lourde.»

Dans la pratique sociale, il arrive qu'un salarié soit amené à entretenir, au nom de l'entreprise employeur, des relations professionnelles ou/et administratives avec les tiers. Il peut s'agir, entre autres, des clients, fournisseurs, banques,

administrations, etc. voire même avec des membres du personnel de l'entreprise, salariés comme lui, auxquels il peut engendrer des préjudice qui, ainsi que le prévoit le code civil, doivent être réparés.

Par qui ?

A considérer l'article 136 du code civil qui prévoit «a priori une responsabilité de l'employeur», c'est à celui-ci qu'incombe la prise en compte de la réparation. Est-ce à dire que c'est à lui (est à lui seul) qu'il appartient de supporter la réparation des dommages causés par les faits et gestes de son salarié ?

Y a-t-il une responsabilité du travailleur vis-à-vis des tiers ?

Enfin, une dernière question : le salarié peut-il être pénalement inquiété du fait des manquements qui lui sont personnellement imputés à l'occasion de l'exercice de sa fonction ?

Et dans l'affirmative, quel genre de sanctions pourrait-il encourir ?

A.H.A.

Selon l'ONG de Bono

Les promesses d'aide du G8 ne sont pas tenues



Bono et l'ex-vice-président américain Al Gore lors du précédent Forum économique mondial

PHOTO : D. R.

Les stars du rock Bono et Bob Geldof ont accusé, mercredi dernier, selon l'AFP, les pays riches du G8 de ne pas tenir leurs promesses d'aide à l'Afrique, appelant la France à profiter de la présidence de l'Union européenne pour changer la donne.

Selon l'organisation humanitaire ONE du chanteur du groupe U2, les pays du G8 n'ont apporté que 14% de l'aide promise, soit 3 milliards de dollars sur les quelque 22 milliards annoncés. «Quel échec !», a lancé Bob Geldof, organisateur des concerts «Live Aid», lors d'une conférence de presse. «C'est une honte que les pays riches aient échoué si lamentablement», a-t-il ajouté. «Une honte que les pays chanceux ne donnent qu'une petite fraction de leur richesse...».

En 2005, lors de leur sommet de Gleneagles (Ecosse), les pays du G8 —

Etats-Unis, Japon, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Canada, Russie — s'étaient engagés à augmenter de plus de 26 milliards de dollars leur aide à l'Afrique d'ici 2010.

Depuis, plusieurs révisions des objectifs à la baisse ont ramené ce chiffre à 21,8 milliards de dollars, selon le rapport de ONE.

Les responsables de l'organisation, dont Bono et Bob Geldof, ainsi que l'archevêque sud-africain Desmond Tutu, ont appelé le président français Nicolas Sarkozy à faire en sorte que les engagements du G8 soient tenus.

La France doit exercer à partir de juillet, la présidence de l'Union européenne. «Votre président, Nicolas Sarkozy, se rend demain à Bruxelles; si la France faillit à ses promesses, les autres feront pareil», a estimé le chanteur Bono, connu pour ses engagements militants. «On a la possibilité, grâce à la présidence française, de changer le message» délivré par les

pays riches, a renchéri l'ancienne star de tennis et chanteur Yannick Noah. «Le leadership européen est décisif pour remettre le G8 sur la bonne voie. Or nous sommes à un moment crucial pour la France et le président Sarkozy», affirme le rapport l'organisation non gouvernementale, citant, outre la future présidence française de l'UE, l'adoption prochaine du budget de la France.

QUAND LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE S'INVESTIT...

«Le rythme insuffisant de l'aide du G8 et de l'Union européenne à l'Afrique est très inquiétant», ajoute ONE qui souligne toutefois que celle déjà apportée «a eu des effets concrets».

Concernant le sida, 2,1 millions d'Africains séropositifs sont maintenant sous traitement antirétroviral qui pourrait sauver leur vie alors qu'il n'y en avait que 50.000 en 2002. Selon ONE, 26 millions d'enfants ont été vaccinés entre 2001 et

2006 contre des maladies contagieuses potentiellement mortelles et 29 millions d'enfants africains ont pu aller à l'école pour la première fois grâce aux mesures d'allègement de la dette et à l'augmentation de l'aide des pays riches entre 1999 et 2005.

«Quand la communauté internationale s'investit, les résultats sont là», a insisté le directeur du Fonds mondial de lutte contre le sida, Michel Kazatchkine. «On sauve au moins 100.000 vies par mois avec l'argent du Fonds», a-t-il souligné.

La France a récemment repoussé à 2015 son objectif de porter le montant total de son aide publique au développement (APD) à 0,7% de son Produit intérieur brut (PIB).

Les pays du G8 n'ont pas fixé d'étapes pour arriver à l'objectif fixé mais, selon ONE, il faudrait qu'ils augmentent leur aide collectivement de 6,4 milliards de dollars en 2008 pour l'atteindre dans les délais fixés. **R. E.**

Afrique centrale

Un fonds spécial pour le Bassin du Congo

Un fonds spécial pour le Bassin du Congo (FFBC) a été lancé mardi dernier à Londres par le groupe de la Banque africaine de développement (BAD) en partenariat avec la Grande-Bretagne et les 10 Etats membres de la commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), a annoncé mercredi la BAD.

Les dix Etats membres du COMIFAC sont le Burundi, le Cameroun, le Tchad, la République centrafricaine, le Congo, la RDCongo, la Guinée équatoriale, le Gabon, Sao-Tomé et Príncipe, le Rwanda. Le fonds, doté d'un capital initial de 100 millions de dollars fourni par

le gouvernement britannique, sera géré par la BAD en tant que fonds spécial multi-donateurs. Il permettra de financer, sur une période de dix ans (période couverte par la convention jusqu'à 2018), le plan d'action de la COMIFAC dans dix secteurs visant la conservation de la forêt tropicale du bassin du Congo, précise la même source.

Le conseil d'administration de la BAD a déjà examiné les documents relatifs à l'hébergement du Fonds par le Groupe de la Banque, qui devraient être transmis au Conseil des gouverneurs pour approbation finale, a-t-on ajouté. Le Plan d'action du FFBC comprend, entre autres, l'harmonisation des politiques, la mobilisation des ressources, la gestion des

connaissances et des programmes de reboisement, la conservation de la biodiversité, la valorisation du développement durable, et des projets alternatifs et de réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités, la participation et le partage de l'information, la recherche développement ainsi que la coopération et le partenariat.

'LE DEUXIÈME POU MON DU MONDE'

La forêt tropicale du bassin du Congo est présentée comme étant la deuxième plus grande étendue de forêts au monde (26 % de la forêt tropicale humide mondiale), s'étendant sur 2,1 millions de km² et comptant une population de plus de 50

millions d'âmes, 10.000 espèces de plantes, 1.000 espèces d'oiseaux et 400 espèces de mammifères.

Plus qu'une ressource économique pour les pays l'ayant en partage, elle constitue aussi un écosystème vital pour le monde entier vu son rôle dans la régulation de l'oxygène atmosphérique et du carbone, amenant des écologistes à la décrire comme «le deuxième poumon du monde» après le bassin de l'Amazonie.

La forêt tropicale du bassin du Congo est actuellement de plus en plus menacée, en raison de l'exploitation illégale des forêts, l'agriculture itinérante, l'accroissement de la population, ainsi que les industries pétrolières et minières, avertit la BAD. **(APS)**

Projets de chemins de fer au Nigeria

Le gouvernement prié de payer



PHOTO : D. R.

La société chinoise en charge de la modernisation du réseau ferroviaire du Nigeria pour un contrat de 5,4 milliards d'euros (8,3 milliards de dollars) a indiqué mercredi dernier que le projet était ralenti en raison des retards de paiement du gouvernement nigérian.

Cette firme, la China Civil Engineering Construction Corporation (CCECC), avait signé le contrat avec les autorités du pays en octobre 2006. «Le contrat prévoyait qu'un premier versement de 1,1356 milliard de dollars serait effectué par le gouvernement fédéral du Nigeria mais, jusqu'à présent, nous n'avons perçu que 250

millions de dollars en mars 2007», a déclaré dans un communiqué le vice-président de la CCECC, Chen Xiaoxing. Malgré cela, a-t-il souligné, les travaux ont avancé sur les 1.315 kilomètres de voies doubles standard reliant Lagos (capitale économique), à Kano (nord), première phase du projet de modernisation qui doit durer 25 ans.

LENTEURS

La CCECC a été vivement critiquée par les médias nigériens pour sa lenteur et le quotidien Punch a récemment accusé la société et le gouvernement de l'ancien président Olusegun Obasanjo, qui avait scellé l'accord, d'avoir gonflé de 5,8 milliards de dollars le contrat. Une critique qu'a rejetée la CCECC, faisant valoir que le coût de construction par kilomètre sur la ligne Lagos-

Kano était de 3 millions de dollars, contre une moyenne internationale de 3,5 millions.

La société chinoise a appelé le Nigeria à débloquer rapidement des fonds pour lui permettre d'avancer sur ce projet qui est, selon elle, l'une des réponses aux problèmes de transport du pays le plus peuplé d'Afrique.

Autrefois une fierté du Nigeria, le réseau ferroviaire s'est dégradé au fil du temps, tout comme la plupart des autres infrastructures.

Les quelque 3.505 kilomètres de voie étroite du pays couvrent neuf de ses 36 Etats, mais la plupart des 200 locomotives ne fonctionnent plus depuis longtemps.

Le seul trajet encore ouvert aux passagers, reliant Lagos à Ijoko (30 km), prend deux heures. (AFP)

UNION EUROPÉENNE La Bulgarie gèle 88,4 millions d'euros

Sofia a gelé quelque 88,4 millions d'euros de fonds reçus de l'Union européenne pour dix projets du programme PHARE concernant la rénovation des routes entre la Bulgarie et la Grèce, a annoncé le gouvernement mercredi dernier. Le gel a été décidé par le vice-ministre des Finances Dimitar Ivanovski à la suite d'un audit de la société KPMG concernant les fonds accordés à la Bulgarie par Bruxelles et provenant des programmes dits de «préadhésion» de 2001 à 2005, destinés à aider le pays à se mettre aux normes européennes. Dans son rapport, KPMG constate qu'il n'y a pas de preuves claires d'une gestion efficace des projets, des marchés publics et des paiements effectués», selon le communiqué du gouvernement. KPMG a aussi évoqué «un conflit d'intérêt potentiel» au sein de la direction du Fonds national du réseau routier. La presse bulgare avait révélé début 2008 que le directeur du fonds avait passé des commandes à l'entreprise de son frère.

Deux responsables du fonds ont, eux, été arrêtés pour avoir demandé un pot-de-vin au propriétaire d'un terrain qui sollicitait un permis de construire. Ces irrégularités «ont bloqué le démarrage des programmes Transport et Infrastructure régionale», selon la vice-Premier ministre Meglena Pougatchieva. En tant que membre de l'UE depuis le 1er janvier 2007, la Bulgarie a droit à plus de 2 milliards d'euros provenant de ces deux programmes d'ici à 2013, sur un total de 7 milliards d'euros pour sept programmes opérationnels pour cette période. Critiqué par la Commission européenne pour n'avoir pas fourni suffisamment d'efforts dans la lutte contre la corruption et la criminalité, Sofia s'efforce d'agir en prévision du nouveau rapport de Bruxelles sur ses progrès attendu le 23 juillet. (AFP)

REPÈRES ÉCONOMIQUES D'AFRIQUE

■ Le groupe russe Gazprom souhaite développer ses activités en Afrique en partenariat avec la compagnie publique algérienne Sonatrach.

■ Le Comité de suivi pour l'Afrique, présidé par l'ancien secrétaire général de l'Onu Kofi Annan, a appelé lundi dernier le G8 à respecter ses engagements financiers envers le continent africain et à agir de manière urgente face à la hausse des prix alimentaires.

■ Les pays du G8 devraient verser 40 milliards de dollars

supplémentaires pour réaliser leurs engagements, pris lors de leur sommet à Gleneagles (Ecosse) en juillet 2005, d'un doublement de l'aide à l'Afrique à horizon 2010.

■ L'Allemagne affirme qu'elle va réussir à doubler son aide à l'Afrique d'ici 2010 et réclame l'utilisation de nouvelles ressources, surtout celles générées par le marché du carbone, pour permettre aux pays développés de tenir leurs engagements d'aide envers le continent.

■ Le 12e sommet de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (Igad), qui regroupe la Somalie, Djibouti, l'Ethiopie, le Kenya, l'Ouganda et le Soudan, a entériné samedi dernier à Addis-Abeba l'initiative de l'Union Européenne en faveur de la Corne de l'Afrique.

■ Les pays de Igad ont appelé la communauté internationale à appuyer leurs programmes de développement agricole à moyen et à long terme pour lutter contre la crise alimentaire et pétrolière.

■ Le FMI accorde un prêt de 1,8 million de dollars au Rwanda dans le cadre de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), portant le décaissement total à 9,2 millions de dollars.

■ L'Afrique du Sud et le Sénégal ont signé une convention de partenariat portant sur la mise en place, par Johannesburg, d'un comptoir d'achat d'or et de pierres précieuses au Sénégal.

■ Le Nigeria va décréter au mois de juillet un 'état d'urgence national' dans le secteur

énergétique le dotant de 5 milliards de dollars sur trois ans pour réhabiliter notamment le secteur électrique défaillant.

■ La Banque mondiale a rayé de la liste de ses partenaires la société sénégalaise "Générale de l'ingénierie des travaux et de l'équipement" (GENITE), «pour pratiques frauduleuses» en rapport avec des projets financés par la BM dans ce pays.

■ Madagascar suspend temporairement ses exportations de maïs et de riz pour faire face à la crise alimentaire mondiale.



Commerce

extérieur

La procédure de domiciliation et les infractions de change

Pour éviter toute maladresse, l'intermédiaire agréé est en droit d'exiger plus de clarté dans les textes et de se poser les questions de savoir : qui fait quoi, comment et sur la base de quoi? Qu'est-ce que l'infraction des changes? Les banques ont-elles l'ensemble des outils et orientations pour bien exercer leur délégation en qualité de contrôleur des changes? Aussi, les faits reprochés, présentement, sont-ils assortis d'une intention de commettre ou de dissimuler un acte délictueux au moment de l'émission de l'engagement et de l'exécution du paiement et des transferts de fonds vers l'étranger? En un mot, la fraude ou intention de frauder existait-elle au moment de l'apurement du dossier?

Par
Moussa
Lahou (*)

Depuis quelque temps la presse se fait l'écho d'un certain nombre d'infractions à la législation des changes commis par des banques, sans éclairer sur la nature de ces infractions ni même sur le montant du préjudice occasionné à l'économie nationale. L'absence d'indication de la valeur du préjudice a introduit un doute dans l'esprit du lecteur averti sur la nature réelle et la qualification du délit. Il est à craindre qu'il s'agisse de plaintes dont l'objet et la classification du délit ne soient pas cernés de manière précise et ce, en raison peut-être de la méconnaissance des procédures et de l'étendue du contrôle a priori et a posteriori (aux différentes étapes d'exécution physique et financière du contrat commercial, comme a eu le mérite maître Azouaou de le préciser dans son article intitulé «Le contrôle des opérations du commerce extérieur en question» publié dans le journal El Watan économie N°142 du 10 au 16 mars 2008). Ces plaintes découlent probablement d'ambiguïtés et d'insuffisances certaines que recèlent certaines dispositions de la réglementation des changes et du commerce extérieur. Mais, sur quel texte reposent les procédures de domiciliation, de contrôle, d'apurement et d'établissement du

compte rendu au Contrôle des changes? D'emblée, on peut affirmer que les procédures et les imprimés servant de support pour les opérations de contrôle des importations et leur compte rendu au Contrôle des changes ont été institués par une instruction qui remonte à 1961. Il s'agit en l'occurrence de l'Instruction N° 893 du 27 novembre 1961 reconduite par l'Avis de change N°5 du Ministère des Finances daté du 03 Août 1963 qui édicte que la réglementation des changes en vigueur au 30 juin 1962 demeure applicable. Cet avis de change avait rendu applicable la réglementation des changes en vigueur au 30 juin 1962 et notamment, plusieurs avis publiés par le Contrôle des changes français dont les dates se situent entre le 1er juillet et le 21 décembre 1962. [A cette époque l'Algérie faisait partie de la Zone Franc]. Cependant, selon une lettre de la Banque d'Algérie datée de mars 2003, l'Instruction 893 ne serait plus en vigueur. Il demeure que les dispositions de cet Avis de change, tout comme l'ensemble de la réglementation des changes (avis, instructions, etc.) en vigueur publiés par le Ministère des Finances ne pourraient être considérés abrogés à ce jour, pour ne laisser place qu'à la seule réglementation publiée par la Banque d'Algérie. Cette superposi-

tion de textes réglementaires (Avis/Règlements, etc.) constitue une charge de gestion très lourde pour les opérateurs et ouvre la voie à des interprétations et au choix de texte au gré des circonstances. Ainsi donc, sauf erreur, aucun texte de même forme n'a été publié aux fins de remplacer et d'actualiser la procédure de traitement des dossiers de domiciliation et du contrôle financier des importations de biens, héritée de l'Instruction 893. Le Règlement N°07-01 du 3 Février 2007 de la Banque d'Algérie qui a le mérite de suppléer à certaines de ses dispositions, ne couvre pas l'ensemble des domaines traités par cette Instruction. Présentement, les services en charge du contrôle des importations de biens n'ont pas un outil complet à leur disposition pour exercer correctement leurs attributions. Ce vide juridique peut être transposé, également, au contrôle des exportations de marchandises où les inspecteurs du contrôle des changes pourraient être confrontés à la même situation.

VIDE JURIDIQUE

Face à l'absence d'une procédure complète codifiée, le contrôleur des changes en charge des opérations fait appel le plus souvent à son bon sens plutôt qu'à une pratique réglementée ou une interprétation admise par une Note du Contrôle des changes opposable à tous les intervenants du commerce extérieur. Cette situation est vécue, à l'heure actuelle, par l'ensemble des praticiens relevant de la chaîne de traitement des opérations d'importations et d'exportations (des services de l'intermédiaire agréé à ceux du contrôle des changes). N'oublions pas aussi que le banquier a une double casquette celle d'un commerçant et celle d'un contrôleur des changes. Il se débat tous les jours pour concilier ses intérêts avec ceux de ses clients et de son délégataire (la Banque

d'Algérie - le Contrôle des changes). Une chose qui n'est pas toujours aisée. De plus, certaines imprécisions ou lacunes que recèlent les dispositions de certains textes ouvrent la voie à des interprétations variées qui peuvent aboutir à la qualification d'infraction de change et donner lieu à des poursuites judiciaires. C'est ainsi qu'aujourd'hui, on qualifie l'absence du document douanier (D10) «copie Banque» d'une infraction à la législation des changes, alors même que le contrôle a priori aurait été correctement exercé et qu'un exemplaire du même formulaire D10 «copie Déclarant» aurait été produit par l'importateur pour justifier de l'exécution physique et financière de l'opération (comme document équivalent tel que le suggère l'article 52 du Règlement 07-01 du 03 Février 2007 pour les importations de biens). L'article 54 de ce même règlement confirme qu'à défaut de l'exemplaire «prima», pour valider l'apurement du dossier de domiciliation, il convient d'accepter comme le précise le passage suivant du texte réglementaire susvisé: «le document admis comme équivalent, peut être pris en considération par ce dernier (guichet domiciliaire) pour l'apurement du dossier de domiciliation». Cependant si l'exemplaire du document douanier «D10 Déclarant» n'est pas reconnu équivalent, que faut-il donc entendre par «document admis équivalent» et admis par qui? Si réellement ce document équivalent existe, pourquoi ne pas le préciser dans le dossier de domiciliation? L'intermédiaire agréé doit s'assurer de la conformité apparente au lieu de la véracité des documents. Si cette disposition n'est pas modifiée, elle peut mettre le banquier dans une situation très délicate en cas de sinistre ou dans le cas où un inspecteur du Contrôle des changes dresse son constat en indiquant que la Banque (intermédiaire agréée) n'a pas satisfait totalement ou partiellement aux prescriptions de l'article 28 du Règlement 07-01, stipule que «l'intermédiaire agréé exécute, sur ordre de l'opérateur, tout transfert à destination de l'étranger sous réserve de la remise par cet opérateur

des documents attestant l'expédition des marchandises à destination exclusive du territoire douanier national». Etant donné le volume des opérations traitées quotidiennement par la Banque, quelle serait la procédure à mettre en œuvre pour satisfaire cette exigence? D'autant que les Règles et Usances édictées par la Chambre de Commerce International, à laquelle adhère notre pays, indiquent clairement que les Banques vérifient l'apparence de conformité des documents et qu'elles n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude, la falsification... des documents et ne garantissent pas l'authenticité des documents. (cf. les RUE et RUUCD de la CCI). Ainsi donc, dans la mesure où l'exigence émise par cet article 28 ne serait pas satisfaite par l'intermédiaire agréé, elle sera une source d'infraction à la législation des changes, si l'intermédiaire agréé ne justifie pas de toutes les diligences menées pour «établir la véracité» de chaque document relatif à une importation. En outre, cette disposition pourrait constituer un motif pour mettre en cause les Banques de la place par des correspondants étrangers, en cas de documents falsifiés ou de présentation de faux documents non décelés par elles. A notre humble avis, il est donc recommandé de préciser que l'intermédiaire agréé doit s'assurer de la conformité apparente au lieu de la véracité des documents. Si cette disposition n'est pas modifiée, elle peut mettre le banquier dans une situation très délicate en cas de sinistre ou dans le cas où un inspecteur du Contrôle des changes dresse son constat en indiquant que la Banque (intermédiaire agréée) n'a pas satisfait totalement ou partiellement aux prescriptions de l'article 28 du Règlement 07-01, stipule que «l'intermédiaire agréé exécute, sur ordre de l'opérateur, tout transfert à destination de l'étranger sous réserve de la remise par cet opérateur

des documents attestant l'expédition des marchandises à destination exclusive du territoire douanier national». Etant donné le volume des opérations traitées quotidiennement par la Banque, quelle serait la procédure à mettre en œuvre pour satisfaire cette exigence? D'autant que les Règles et Usances édictées par la Chambre de Commerce International, à laquelle adhère notre pays, indiquent clairement que les Banques vérifient l'apparence de conformité des documents et qu'elles n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude, la falsification... des documents et ne garantissent pas l'authenticité des documents. (cf. les RUE et RUUCD de la CCI). Ainsi donc, dans la mesure où l'exigence émise par cet article 28 ne serait pas satisfaite par l'intermédiaire agréé, elle sera une source d'infraction à la législation des changes, si l'intermédiaire agréé ne justifie pas de toutes les diligences menées pour «établir la véracité» de chaque document relatif à une importation. En outre, cette disposition pourrait constituer un motif pour mettre en cause les Banques de la place par des correspondants étrangers, en cas de documents falsifiés ou de présentation de faux documents non décelés par elles. A notre humble avis, il est donc recommandé de préciser que l'intermédiaire agréé doit s'assurer de la conformité apparente au lieu de la véracité des documents. Si cette disposition n'est pas modifiée, elle peut mettre le banquier dans une situation très délicate en cas de sinistre ou dans le cas où un inspecteur du Contrôle des changes dresse son constat en indiquant que la Banque (intermédiaire agréée) n'a pas satisfait totalement ou partiellement aux prescriptions de l'article 28 du Règlement 07-01, stipule que «l'intermédiaire agréé exécute, sur ordre de l'opérateur, tout transfert à destination de l'étranger sous réserve de la remise par cet opérateur

l'opération, de la surface financière de son client. S'il s'avérait qu'une Banque intermédiaire agréée n'a pas suffisamment apprécié la surface financière de son client et donc ses risques, peut-on conclure à des poursuites judiciaires pour infraction de change dès lors qu'elle a permis la réalisation d'opérations d'importation?

CRAINTES D'INTERPRÉTATIONS DÉMESURÉES

Avec l'existence d'un tel préalable émis par un Règlement de change dédié aux importations, il y a crainte que son application, sur le terrain, ouvre la voie à des interprétations démesurées et donc à des qualifications indûment d'infraction de change. Pour ces raisons, on estime que ce préalable ne devrait pas figurer dans ce texte dédié à la réglementation des importations car, le besoin d'examiner la surface financière d'un client se manifeste à l'occasion de toute opération d'engagement traitée par la banque avec sa clientèle. Par ailleurs, on relève à l'article 50 de ce même Règlement, un élément nouveau en matière d'engagement par signature. En effet, les dispositions de cet article autorisent la banque intermédiaire agréée à accepter une caution de restitution d'avance délivrée par une banque de premier ordre lorsque, le contrat commercial prévoit un acompte à la commande; or, les dispositions et les modèles de garanties en vigueur, mis en place par le ministère des Finances puis confirmés par le Règlement 93-02 et l'Instruction 05-94 de la Banque d'Algérie, imposent des garanties bancaires à première demande. Au vu de cette nouveauté, on se demande s'il ne s'agit pas d'une ouverture donnant un choix supplémentaire aux opérateurs sur le type d'engagement dont ils peuvent user ou bien s'agit-il d'une erreur d'appellation qui se serait glissée dans ce

Règlement? Maintenant, si cette disposition s'avère être une autorisation d'acceptation de ce type d'engagement, il serait utile de préciser si la banque de premier ordre visée doit être résidente ou non résidente? Car, tout sous-entendu peut être une source de qualification d'infraction à la législation des changes puisqu'il n'appartient pas à l'intermédiaire agréé d'interpréter un texte réglementaire. Etant donné ce nouvel apport du Règlement 07-01, il paraît important de rappeler le contexte qui avait amené, à l'époque, le Ministère des Finances à fixer et à réglementer le type et le contenu des garanties par signature pouvant être retenues dans le cadre de contrats commerciaux avec l'étranger. De cette décision découlaient des nombreuses difficultés rencontrées par les opérateurs dans la mise en jeu des cautions reçues en contrepartie des engagements souscrits par leurs fournisseurs étrangers. A cette époque, les problèmes constatés découlaient du choix qui était laissé aux opérateurs d'opter pour une caution ou une garantie et beaucoup d'entre eux ignoraient la différence fondamentale qui existe entre ces deux types d'engagement par signature, au moment de leur mise en jeu. En effet, à l'inverse de la garantie bancaire à première demande, La caution offre au débiteur le bénéfice de la discussion et de la division et c'est pour ces raisons qu'elle avait été exclue totalement dans les contrats avec l'étranger. Avec une telle disposition dans ce Règlement, qu'elle serait donc l'attitude d'un inspecteur du contrôle des changes si la banque intermédiaire agréée acceptait une caution au lieu d'une contre-garantie à première demande dès lors que les textes réglementaires concernés ne sont pas visés par le Règlement 07-01?

Commerce extérieur

La procédure de domiciliation et les infractions de change

Au vu de cette situation, l'émission possible d'une caution n'entraînerait-elle pas une qualification d'infraction de change ?

Par ailleurs les dispositions des règlements 91/12 et 95/07 bien qu'abrogées aujourd'hui par le règlement 07/01 soulèvent les remarques suivantes : D'une façon générale, les Règlements de change mettent surtout l'accent sur la présence obligatoire de l'exemplaire « D10 Banque » dans le dossier de domiciliation au moment de l'apurement des opérations.

Si une telle exigence est justifiée pour un paiement [avant dédouanement], contre documents attestant l'envoi des biens à destination directe et exclusive du territoire national, il serait cependant judicieux de préciser que l'existence du document douanier exemplaire « D10 Banque » dans le dossier de domiciliation est obligatoire et préalable l'exécution du transfert de fonds vers l'étranger ; dans le cas d'un paiement [après dédouanement] de biens ordonné par

l'opérateur à l'appui du document douanier « D10 Déclarant ».

On se demande d'ailleurs si ceci ne constitue pas une lacune de la réglementation des changes ?

Et l'on se demande même si cette lacune

préalable à la conclusion d'un contrat qui avait été abrogé dès l'ouverture de notre pays vers une économie de marché.

Cette disposition plaçait l'intermédiaire agréé en juge et partie sans orientations quant à l'étude à mener sur les différentes variantes possibles de dispositions du contrat commercial. Qu'ont fait les intermédiaires agréés de ce pouvoir ?

A l'article 32 du même règlement, il était précisé que l'intermédiaire agréé doit tenir compte de la capacité du client à mener l'opération de commerce extérieur sans préciser les moyens et méthodes qui seront mise en œuvre pour l'application effective de cette exigence. Etant donné l'ampleur des tâches induites par ces deux délégations, une simple négligence qui aurait été constaté dans leur mise en œuvre, provoquerait une qualification d'infraction de change, alors que la plupart des banques intermédiaires agréées ne seraient pas préparées pour assumer ces responsabilités. Il ne s'agit là que de simples illustrations pour mesurer la réalité des choses et l'ampleur des tâches, parfois impossibles, mises à la charge de l'Intermédiaire Agréé.

mettre ou de dissimuler un acte délictueux au moment de l'émission de l'engagement et de l'exécution du paiement et des transferts de fonds vers l'étranger ? En un mot, la fraude ou intention de frauder existait-elle au moment de l'apurement du dossier ?

La réponse précise à ces questions résoudrait bien des énigmes et rappellerait, au moins avertis, les véritables enjeux du contrôle des changes et les degrés de sanctions en cas d'infractions aux dispositions claires régissant les mouvements de capitaux entre l'Algérie et les pays étrangers. On ne devrait pas perdre de vue que l'un des objectifs principaux du contrôle des changes et douaniers est la lutte contre la fuite de capitaux.

Dans le cas qui occupe actuellement l'actualité dans notre pays, y a-t-il réellement fuite de capitaux occasionnée par une formalité non observée ? Si c'est le cas, la presse n'a pas révélé de poursuites contre les personnes physiques fraudeuses et en premier chef l'importateur.

De ce que l'on rapporte, il semblerait que les débats ne gravitent qu'autour des formalités administratives et à notre connaissance, tous les produits sont libres à l'importation à l'exception des produits expressément réglementés ou interdits à titre absolu tels que les armes et stupéfiant, etc.

Apparemment, les dossiers de domiciliation incriminés n'ont pas constaté une opération de produit non autorisée à l'importation. Quelle serait donc la formalité régissant les mouvements de capitaux non observées et reprochées aux banques concernées pour qu'elles soient aussi sévèrement sanctionnées ? Selon les informations recueillies, il semble que les opérations en cause sont régulières et qu'elles n'ont occasionnées aucun préjudice.

Si ces affirmations s'avèrent exactes, notre vision sur l'infraction à la législation des changes sera décredibilisée et nos institutions en seront affectées. A notre humble avis, les dispositions de l'ordonnance 96-22 modifiées par l'ordonnance 03-01 relatives aux infractions de change font, aussi, ressortir une nécessité d'être clarifiées et au besoin révisées pour éviter toute confusion en matière de qualification d'infraction de change.

En somme, aujourd'hui, cette affaire pose crûment la problématique de l'appréciation et de la qualification ou pas de délits en matière de la réglementation des changes et de commerce extérieur. Car dans ce domaine, on peut rencontrer un délit qui constitue à la fois une infraction à la législation douanière et à la législation des changes ou un pseudo délit dû à une erreur d'appréciation ou d'interprétation du contrôleur des changes entraînant une mauvaise classification du dossier au moment du compte rendu au contrôle des changes. En fait, la faute qui engage la responsabilité délictuelle consiste en un comportement déloyal.

Dans ce cas, il revient au Contrôle des changes de mener ses investigations et de se prononcer s'il y a infraction ayant entraîné une fuite de capitaux ou bien une mauvaise interprétation ou classification qui nécessite une simple clarifi-

cation ou redressement dans le dossier incriminé et donc un rappel des orientations données ou bien un complément d'informations ou encore une refonte des instructions pour parfaire l'apurement des dossiers de domiciliation.

MANQUE DE FORMATION DU PERSONNEL

Aussi, on ne devrait pas négliger le problème lié au manque de formation du personnel, lequel rend plus ardu la tâche aux banques dans l'exercice du mandat qui lui est confié par le Contrôle des changes en raison d'un manque d'expertise dans la pratique et les circuits du commerce extérieur et de la réglementation des changes.

Il y a donc nécessité d'organiser périodiquement des regroupements entre praticiens sous l'égide du Contrôle des changes pour un échange de vues et une interprétation uniforme des textes réglementaires.

Comme il est déjà indiqué, avec l'abrogation des dispositions de l'instruction 893, la procédure de traitement de dossier de domiciliation usitée relève, aujourd'hui, plus d'une coutume que de règles codifiées. Il y donc urgence de réviser les procédures de législation des changes et du commerce extérieur et de l'adapter à certaines réalités du commerce international.

Quoi qu'il en soit, les dispositions de la législation des changes actuelle permettent à la Banque d'Algérie de prononcer des mesures à titre conservatoire à l'encontre de tout guichet ou opérateur qui contrevient à ses dispositions et la commission bancaire peut décider sur le retrait d'agrément au guichet ou à la banque incriminée, en cas de pratiques contraires à la législation des changes et, si besoin est, de saisir la juridiction compétente pour se prononcer sur les cas ayant causé un préjudice.

La question qui se pose aujourd'hui, au vu du niveau des amendes prononcées, à l'encontre de certaines banques et pouvant entraîner un dépôt de bilan est de se demander si l'on doit laisser les banques incriminées continuer à exercer leur mandat en qualité d'intermédiaire agréé du Contrôle des changes ? Quelle suite sera réservée à une banque qui ne serait pas en mesure de provisionner les amendes en attendant l'issue définitive du procès et qu'elle serait l'attitude des Commissaires aux comptes face à la certification des bilans ?

En conclusion, cette contribution volontaire aux débats n'a pas la prétention de donner des leçons à quiconque, elle se veut une simple contribution à la compréhension car, ces affaires que vivent les banques constituent un signal fort et urgent pour engager de manière rapide une réflexion pour instituer un guichet unique mettant en œuvre une procédure d'échange de données informatisées (EDI) qui couvre et réponde à tous les besoins des acteurs du commerce extérieur (Entreprises, Transitaires et Compagnies de transports, Douanes, Banques et Contrôle des changes - Banque d'Algérie).

Cette procédure étendue aux opérations et opérateurs du commerce extérieur réglerait bon nombre de problèmes dont souffrent notre économie et les opérateurs eux-mêmes.

M. L.

(* Ex-Directeur Central et Inspecteur Général de Banque



ne serait pas à l'origine des poursuites judiciaires à l'encontre de certaines banques pour infraction de change ; alors que, les documents commerciaux, douaniers (D10 Déclarant) et financiers existaient et présentaient un équilibre entre eux justifiant l'intégrité de l'opération d'importation et du transfert des fonds.

Afin de remédier à cette situation et de parfaire le contrôle préalable au transfert de fonds, on estime qu'une clarification mérite d'être apportée dans un Règlement de change pour éviter que cette insuffisance puisse être, à l'avenir, une source de problèmes.

On relève, également, que le premier paragraphe de l'article 26 du Règlement 95-07 avait réintroduit en force les dispositions de l'avis 72 du Ministère des Finances relatif à l'étude et l'autorisa-

tion préalable à la conclusion d'un contrat qui avait été abrogé dès l'ouverture de notre pays vers une économie de marché. Cette disposition plaçait l'intermédiaire agréé en juge et partie sans orientations quant à l'étude à mener sur les différentes variantes possibles de dispositions du contrat commercial. Qu'ont fait les intermédiaires agréés de ce pouvoir ?

QUI FAIT QUOI... ?

Pour éviter toute maladresse, l'intermédiaire agréé est en droit d'exiger plus de clarté dans les textes et de se poser les questions de savoir : qui fait quoi, comment et sur la base de quoi ? Qu'est ce que l'infraction de change ? Les banques ont-elles l'ensemble des outils et orientations pour bien exercer leur délégation en qualité de contrôleur des changes ?

Aussi, les faits reprochés, présentement, sont-ils assortis d'une intention de com-

De ce fait,

un manque de clarté ou une interprétation trop restrictive d'une disposition de la réglementation peut remettre crûment en cause toute la problématique du contrôle a priori ou a posteriori des mouvements physiques de capitaux et de biens, du circuit de transmission de l'information ainsi que des documents en plaçant l'intermédiaire agréé et notre pays dans une impasse.

STATISTIQUES

- Revenus pétroliers de l'Arabie Saoudite pour 2008 et 2009 : 700 milliards de dollars
- Production pétrolière de l'Arabie Saoudite, les Emirats arabes unis, le Koweït et le Qatar : 15,5 mbj.
- Revenus pétroliers de ces quatre pays en 2007 : 340 milliards de dollars
- Avoirs extérieurs des quatre pays : 1 800 milliards de dollars en 2007
- Avoirs prévus en 2008 : 2 000 milliards de dollars

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

636 MILLIARDS DE DOLLARS

REVENUS PÉTROLIERS DES PAYS DU GOLFE

Les revenus pétroliers des membres du Conseil de Coopération du Golfe (CCG - Arabie saoudite, Bahrein, Emirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar), qui avaient atteint 364 milliards de dollars en 2007, atteindraient 636 milliards de dollars en 2008, en augmentation de 75%, d'après le rapport hebdomadaire du cabinet d'experts koweïtien Al-Shall. Sur ces six pays, quatre (Arabie, Emirats, Koweït et Qatar) sont membres de l'Opep. Al-Shall prévoit que les revenus pétroliers des six grimperont l'an prochain à 657 milliards de dollars, soit un total de près de 1300 milliards de dollars sur deux ans.

PRODUITS DE BASE

■ CACAO

Les cours du cacao ont continué sur leur lancée et ont touché un nouveau plus haut depuis près de 30 ans à New York, poussés par des craintes sur la qualité de la prochaine récolte, les troubles agitant la filière de production en Côte d'Ivoire et le goût des spéculateurs pour la fève brune. A New York, les prix pour livraison en septembre ont grimpé mercredi jusqu'à 3.122 dollars la tonne, une performance inédite depuis mars 1980. La barre des 3.000 dollars avait été à nouveau franchie pour la première fois depuis 28 ans la semaine dernière. A Londres, les prix du contrat de septembre ont atteint vendredi 1.682 livres la tonne mercredi, un prix inédit depuis 22 ans.

■ CAFÉ

Les prix du café ont légèrement progressé, en l'absence d'intérêt de la part des fonds spéculatifs qui avaient animé le marché précédemment. Les prix avaient atteint 2.815

dollars la tonne le 6 mars à Londres et 171,90 cents la livre le 29 février, à New York, des plus hauts depuis plus de dix ans. La production mondiale de café devrait atteindre 117 millions de sacs en 2007/08 et se hisser à 127 millions de sacs lors de la campagne caféière suivante, selon les derniers chiffres de l'Organisation Internationale du café.

Sur le Liffe, le robusta pour livraison en septembre valait 2.268 vers 11h GMT contre 2.200 dollars la tonne une semaine plus tôt vers 13h GMT.

Sur le NYBoT américain, l'arabica pour livraison en septembre valait 140,45 contre 134,30 cents la livre pour le contrat de juillet vendredi dernier.

■ SUCRE

Les cours du sucre ont encore fortement progressé cette semaine, soutenus par la hausse des prix du pétrole. Après avoir perdu en deux mois environ 30% par rapport à leurs pics de mars (400 livres la tonne à Londres, un plus haut depuis quinze mois, et 15,07 cents la livre à New York), les

cours du sucre ont repris une bonne partie du terrain perdu.

Ils ont atteint jeudi 386,70 livres la tonne à Londres et 13 cents la livre à New York mercredi. Sur le Liffe de Londres, la tonne de sucre blanc pour livraison en août valait 378,10 livres vendredi vers 11h GMT contre 363 livres sept jours plus tôt vers 13h GMT. Sur le NYBoT américain, la livre de sucre brut pour livraison en octobre valait 12,81 cents la livre, contre 10,61 cents pour l'échéance de septembre vendredi dernier.

■ CUIVRE

Il a achevé la semaine en hausse, après un plus haut depuis un mois, jeudi, à 8.405 dollars la tonne.

Le métal rouge a été tiré à la hausse par la publication d'un rapport de l'International Copper Study Group, qui relevait un déficit du marché de 65.000 tonnes au premier trimestre. Il a également bénéficié de grèves et d'interruptions de production dans des mines péruviennes (où la production est désormais rétablie) ainsi que dans la province chinoise de

Guangdong en raison d'inondations.

■ ALUMINIUM

Il a fini également en belle hausse, culminant mercredi à un plus haut depuis deux mois à 3.122 dollars la tonne et soutenu par «un ensemble de nouvelles haussières du côté de la production» selon les termes des analystes de Barclays Capital, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et au Brésil. Il n'a pas été affecté par l'annonce d'une production mondiale record pour le mois de mai à 3,356 millions de tonnes, selon l'Institut international de l'aluminium (IAI).

■ PLOMB

Le plomb a suivi le mouvement malgré un début de semaine en petite forme : il cotait 1.745 dollars la tonne lundi, un plus bas depuis février 2007. Il était porté notamment par des baisses des quotas de production en Chine, premier producteur mondial, selon des analystes rapportant des propos de chercheurs chinois.

ANALYSE

Et si Alger n'avait rien compris à l'UPM !

Par El Kadi Ihsane

L'Europe du Sud sait très bien pourquoi elle souhaite l'Union pour la Méditerranée. L'Algérie officielle ne sait pas pourquoi elle doit la souhaiter aussi ou la rejeter. Petit rappel des arrière-plans. La démarche qui sous-tend l'appel à l'Union de la Méditerranée de Nicolas Sarkozy est exposée dans des livres et des articles. Elle est d'abord économique. La France, et plus largement l'Europe du Sud, veulent reproduire, à leur avantage, un effet PECO avec le sud de la Méditerranée. L'effet PECO, (Pays d'Europe central oriental) c'est, vite résumé, le mouvement d'entraînement produits en Europe communautaire par la modernisation des pays de l'ancienne Europe socialiste. Toutes les économies de l'Europe des 15 n'ont pas uniformément capté le supplément de croissance proposé par le dynamisme de l'Europe de l'Est depuis le milieu des années 90. C'est l'Allemagne qui a tiré le mieux profit des PECO. Un juste retour des choses. Ce sont les entreprises allemandes qui y ont investi le plus. Plus généralement, l'Union de la Méditerranée, recadré UPM par l'Union Européenne, s'inspire d'un constat plus large. La croissance nord-américaine tire profit de celle de son proche sud (Mexique en tête), celle du Japon, même atone sur les vingt dernières années, a fait de la demande asiatique, plus élaboré au fil des années, une chambre à

oxygène. C'est parce que l'Allemagne de Angela Merkel sait très bien ce qu'est l'effet PECO qu'elle a voulu absolument en être pour sa version Sud méditerranéenne. Les pays avancés ne peuvent pas aller très loin sans mettre à niveau leur proche banlieue. Une évidence de la théorie économique depuis la loi des débouchés de Jean Batiste Say, jusqu'à son actualisation à l'heure de la mondialisation qui veut que le capital - cette mère de toutes les marchandises - a besoin de débouchés rémunérateurs. La volonté de l'Europe du sud de se relancer en profitant de la croissance de la rive sud Méditerranée - promesse plus forte sur les dix prochaines années - est- elle une menace ou une opportunité ? Personne à Alger n'a répondu à cette question du côté du gouvernement. Et les demandes de précision insistantes du ministre des Affaires étrangères algérien sur le contenu de l'initiative ne sont que des faux-fuyants. La «diplomatie algérienne» gagne du temps au sujet de l'UPM car aucune fumée blanche ou grise n'est venue du palais présidentiel à ce propos. Une vieille prudence paysanne - réflexe le mieux réparti dans la politique algérienne - soupçonne l'offre européenne de l'UPM de vouloir priver les pays du sud des autres partenariats de croissance : la Chine et l'Asie bien sûr mais aussi les autres Etats émergents et pourquoi pas les Etats-Unis. A bien y regarder, le risque ici est à la charge de l'Europe et

non des pays du sud Méditerranée (PSM). L'Europe de Bruxelles a financé l'accélération de la modernisation de nouveaux entrants - fonds structurels- sans en tirer toujours tout à fait profit : voir les orientations des commandes d'armement des pays de l'Europe de l'Est ou leur alignement politique atlantiste scandaleux pour un simple contribuable français ou italien. L'Europe reste pourtant fidèle à une démarche qu'elle considère positive. Mettre un couvercle institutionnel (UPM) sur les flux d'investissements et la coopération est un supplément de sens qui ne nuit pas au projet d'intégration économique. Dans la réalité, il ne garantit pas son succès. L'Irlande en votant non à un projet minimaliste de gouvernance européenne vient de sèchement le rappeler. Que serait, pourtant, l'Irlande sans l'aide de Bruxelles depuis vingt ans ? Avec l'Union Pour la Méditerranée, l'Europe peut encore moins sécuriser « son retour sur investissement ». C'est pourquoi l'hésitation est plus compréhensible au nord qu'au sud. L'UPM ne peut pas fermer le Maghreb au reste du monde. Un exemple sous nos yeux ; l'autoroute trans-maghrébine inscrite parmi les projets prioritaires. L'Europe en parle, les firmes chinoises et japonaises la réalisent. La non-position d'Alger sur l'UPM est un mystère.